



لجنة الصفقات لجامعة ادرار  
تأشيرة رقم : ..... 25/004  
المؤرخة في : ..... 25/04/28

## DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT Avec exigence des capacités minimales

N ...../2025.

### CAHIER DES CHARGES

**INTITULE DE L'OPERATION : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT LIEES A  
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET AU DEVELOPPEMENT  
TECHNOLOGIQUE.**

#### Projet:

LOT N°01: Acquisitions des Equipement informatique.

LOT N°02: Acquisitions des mobiliers et équipements bureautique

LOT N°03: Fourniture et pose d'une Centrale de Climatisation avec humidificateur et extraction laboratoire.

LOT N°04: Fourniture de réactifs.

#### Références de l'opération:

Budget de fonctionnement /

Chapitre/21-31

Article : LOT N° 01 Article 08 / LOT N° 02et 04 Article 03/ LOT N° 03 Article 02

**Date et heure limite de dépôt des offres**

**Les offres doivent être déposées par le soumissionnaire à l'adresse ci – dessus,**

**le.....à partir de 8; 00h et 11;00 h**

**Le service Contractant : P/le Ministre et par délégation le Recteur de l'université d'Adrar**

**ANNEE / 2025**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ADRAR

NIF ; 098601015001251



# CAHIER DES CHARGES

ETABLI CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI N° 23 - 12 DU 5 AOUT 2023,  
FIXANT LES REGLES GENERALES AUX MARCHES PUBLICS ET DECRET  
PRESIDENTIEL N°15/247 DU 16/09/2015 PORTANT REGLEMENTATION  
DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC.

**INTITULE DE L'OPERATION : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT LIEES A  
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET AU DEVELOPPEMENT  
TECHNOLOGIQUE.**

## Projet:

LOT N°01: Acquisitions des Equipement informatique.

LOT N°02: Acquisitions des mobiliers et équipements bureautique

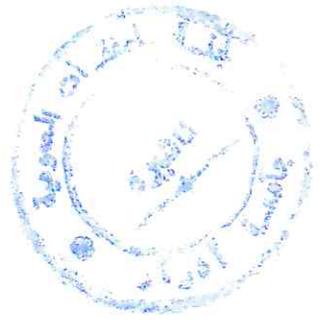
LOT N°03: Fourniture et pose d'une Centrale de Climatisation avec humidificateur et extraction laboratoire.

LOT N°04: Fourniture de réactifs.

**Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence des capacités minimales**

**N° :...../2025**

## L'OFFRE TECHNIQUE



# **INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES**

## SOMMAIRE

- ARTICLE 1 – OBJET DU CAHIER DES CHARGES.
- ARTICLE 2 – CRITERES D'ELIGIBILITE.
- ARTICLE 3 – DEPENSES ENCOURUES DU FAIT DE L'APPEL D'OFFRES.
- ARTICLE 4 – LANGUE DE L'OFFRE
- ARTICLE 5 – MONTANT DE L'OFFRE
- ARTICLE 06 – RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES
- ARTICLE 7 – CONTENU DE L'OFFRE.
- ARTICLE 8 – PRESENTATION DES OFFRES.
- ARTICLE 9 – DUREE DE PREPARATION DES OFFRES.
- ARTICLE 10 – DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES.
- ARTICLE 11 – OUVERTURE DES PLIS.
- ARTICLE 12 – VALIDITE DE L'OFFRE.
- ARTICLE 13 – PROROGATION DE LA DUREE DE PREPARATION DES OFFRES.
- ARTICLE 14 – ECLAIRCISSEMENTS RELATIFS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.
- ARTICLE 15 – MODIFICATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES.
- ARTICLE 16 – FORME ET SIGNATURE DES OFFRES
- ARTICLE 17 – DIFFUSION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES.
- ARTICLE 18 – LES CAS D'ANFRACUOSITE DE L'APPEL D'OFFRES.
- ARTICLE 19 – ANNULATION DE LA PROCEDURE.
- ARTICLE 20 – CARACTERE CONFIDENTIEL DE LA PROCEDURE D'EXAMEN ET D'EVALUATION DES OFFRES.
- ARTICLE 21 – CORRECTION DES ERREURS.
- ARTICLE 22 – EXCLUSION DE LA PARTICIPATION AUX MARCHES PUBLICS.
- ARTICLE 23 – EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES.
- ARTICLE 24 – CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE.
- ARTICLE 25 – RESPECT DES ENGAGEMENTS.
- ARTICLE 26 – LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.
- ARTICLE 27 – AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE ET RECOURS.
- ARTICLE 28 – NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE ET ELABORATION DU CONTRAT
- ARTICLE 29 – SIGNATURE DU MARCHE ET MISE EN VIGUEUR.
- ARTICLE 30 – NON ORIENTATION DE LA COMMANDE.
- ARTICLE 31 – EVALUATION DES OFFRES
- ARTICLE 32 – A ATTRIBUTION DU MARCHE



## **ARTICLE 1: OBJET DU CAHIER DES CHARGES**

Le présent cahier des charges, établi conformément aux dispositions de la loi n° 23-12 du 5 aout 2023, fixant les règles générales aux marchés publics et décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public à pour objet de définir aux concurrents les conditions de soumission dans le cadre de l'opération : **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT LIEES A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET AU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE.**

### **Réparti dans les lots suivants :**

**LOT N°01:** Acquisitions des Equipement informatique.

**LOT N°02:** Acquisitions des mobiliers et équipements bureautique

**LOT N°03:** Fourniture et pose d'une Centrale de Climatisation avec humidificateur et extraction laboratoire.

**LOT N°04:** Fourniture de réactifs.

Chapitre/21-31

Article : LOT N° 01 Article 08 / LOT N° 02et 04 Article 03/ LOT N° 03 Article 02

## **ARTICLE 2: CRITERES D'ELIGIBILITE:**

Peut participer à l'appel d'offres ouvert avec exigence des capacités minimales faisant l'objet du présent cahier des charges, toute personne physique ou morale ou groupement par solidarité, remplissant les conditions suivantes **Selon chaque lot:**

<b>LOT N° :</b>	<b>les conditions</b>
<b>LOT 01 et LOT 02 et LOT 03 et LOT 04</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Capacité professionnelle</b> (Selon chaque lot): Fabricant ou importateur ou grossiste ou Détaillant en équipement, objet des lots justifié par un registre commerce électronique valide.</li><li>- <b>Capacité technique</b>(Selon chaque lot):: au moins une attestation de bonne exécution du projet similaire exécuté pendant ces (10) Dix dernières années.</li></ul>

**Les candidats qui ne répondent pas les conditions requises seront exclus.**

**N.B : Les entreprises mettant en œuvre des projets avec l'université et ne remplit pas ses obligations sera exclue.**

**N.B : Le soumissionnaire ne peut obtenir qu'un seul lot. En cas le soumissionnaire est attribué plus d'un lot, il prendra les offres financièrement les plus haut.**

## **ARTICLE 3 : DEPENSES EN COURUES DU FAIT DE L'APPEL D'OFFRES AVEC EXIGENCE**

Le soumissionnaire supportera toutes les dépenses encourues du fait de la présentation de son offre. Ministre de l'enseignement supérieur représenté par le recteur de l'université d'Adrar, appelée ci-après, le service contractant ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

#### **ARTICLE 4 : LANGUE DE L'OFFRE**

L'offre établie par le soumissionnaire, ainsi que le courrier et les documents qui s'y rapportent et qui sont échangés entre le soumissionnaire et le service contractant doivent être rédigés en arabe ou en français.

#### **ARTICLE 5 : MONTANT DE L'OFFRE**

Sauf mention contraire figurant au dossier d'appel d'offres, le marché couvre l'ensemble des fournitures décrites par le C.P.S sur la base du bordereau des prix unitaires présenté par le soumissionnaire. Le soumissionnaire soumettra des prix unitaires correspondants à tous les éléments d'ouvrages de travaux figurant au détail quantitatif et estimatif et au bordereau des prix unitaires.

L'exécution des éléments d'ouvrages pour lequel ne figure aucun prix, ne fera l'objet d'aucun paiement de la part du service contractant, et sera réputés avoir été pris en compte dans les autres prix unitaires.

#### **ARTICLE 06 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES**

Le cahier des charges objet du présent avis de l'appel d'offres ouvert avec exigence des capacités minimales est à retirer auprès de l'Université d'Adrar S/Direction de développement et prospective route nationale n°06 Adrar Tel : 049 361856/18.34/18.61, le cahier des charges doit être retiré par le soumissionnaire ou son représentant dûment désigné, conformément à l'article N° 47 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article N° 63 du décret présidentiel 15/247 du 15/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

#### **ARTICLE 7 : CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE**

Conformément aux dispositions de l'article N° 47 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 67 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Les offres des soumissionnaires doivent comporter : **un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.**

##### **A. dossier de candidature** : ce dossier contient

- 1- La déclaration de candidature dûment renseignée, signée, cachetée et datée (**une seule déclaration pour tous les lots**).
- 2- la déclaration de probité dûment renseignée, signée, cachetée et datée (**une seule déclaration pour tous les lots**).
- 3- Statut (en cas de société).
- 4- La délégation de pouvoir (le cas échéant).
- 5- Documents justifiant les capacités du soumissionnaire :
  - a. Fabricant ou importateur ou grossiste ou Détaillant en équipement, objet du présent cahier des charges, **justifié par un registre commerce électronique valide Selon chaque lot.**
  - b. bilans financiers ou attestations d'activités d'exercice les 03 années ( 2021-2022-2023)visés par les services des impôts, le cas échéant C20.
  - c. liste des références professionnelles appuyée par une attestation de bonne exécution du projet similaire pendant ces **10** dernières années (*Selon chaque lot*).
  - d. liste des moyens humains.
  - e. Les références bancaires délivrées par la banque du soumissionnaire accompagnée de l'attestation de solvabilité délivrée par la banque concernée après l'publication de l'avis d'appel d'offres.

##### **B. offre technique** : ce dossier contient

- 1- la déclaration à souscrire dûment renseignée, signée, cachetée et datée(**A remplir séparément une déclaration à souscrire pour chaque lot objet de soumission**).
- 2- Le cahier des charges portant à sa dernière page la mention manuscrite « lu et accepté »
- 3- Un mémoire technique justificatif pour tout document permettant d'évaluer l'offre

technique (selon le modèle ci-joint en annexe) répondant aux points suivants : la qualité des produits, le délai d'exécution, le délai de formation, le délai de garantie, la maintenance et la disponibilité des pièces rechanges.

- 4- Certificat d'origine pour le produit algérien délivré par la Chambre de l'industrie et du commerce.
- 5- liste des moyens humains avec justification (Les diplômes + Attestation d'affiliation de la CNAS)
- 6- Catalogue Les Caractéristiques Techniques des Equipements (**fiche technique + photos**).

### C. offre financière : ce dossier contient

- 1- la lettre de soumission dûment renseignée, signée, cachetée et datée (**A remplir séparément une déclaration à souscrire pour chaque lot objet de soumission**).
- 2- le bordereau des prix unitaires dûment renseignée, signée, cachetée et datée.
- 3- le détail quantitatif et estimatif dûment renseignée, signée, cachetée et datée.

**NB : le service contractant peut exiger de l'attributaire du marché public les documents originaux.**

Conformément à l'article 69 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 portant réglementations des marchés publics et délégation du service public ; les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature **sont exigés uniquement de l'attributaire du marché** qui devra les fournir dans un délai de **dix (10) jours** à compter de la date de sa saisine, et, en tout état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché par les documents suivantes :

- Une copie de l'extrait du registre de commerce électronique, validé par les services du centre des registre commerce,
- Les copies originales des attestations de mise à jour (CNAS, CASNOS), en cours de validité ;
- L'extrait de rôle apuré ou avec échéancier de paiement, délivré par les services des impôts compétents, daté de moins de trois (03) mois portant la mention «Inscrit ou non à la carte nationale des fraudeurs».
- L'original du casier judiciaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique et du gérant ou du directeur général lorsqu'il s'agit d'une société commerciale.
- Une copie de l'attestation de dépôt légal des comptes sociaux pour l'année 2023 auprès des services du Centre National du Registre de Commerce, pour les soumissionnaires ayant le statut de société commerciale ;
- Une copie de la carte ou du document portant de numéro d'identification (NIF) fiscale du soumissionnaire.

### **ARTICLE 8 – PRESENTATION DES OFFRES**

En vertu des dispositions de l'article N° 47 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 67 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public Le dossier de candidature l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant :

1. la dénomination de l'entreprise
2. la référence de l'appel d'offre
3. L'objet de l'appel d'offre
4. la mention « dossier de candidature», « offre technique» ou « offre financière» selon le cas.

Entreprise : .....

Dossier : .....

Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence des capacités minimales N° ...../2025

**« DEPENSES DE FONCTIONNEMENT LIEES A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET AU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE.»**

Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

1. « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ».
2. la référence de l'appel d'offre
3. L'objet de l'appel d'offre

« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N.../2025,

## «**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT LIEES A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET AU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE..**»

Et sera déposée par porteur chez le service contractant à l'adresse :

**Université d'Adrar.**

**Route national n 06 Adrar**

Tél : 049 36 18 56/18.34/18.61, Fax 049.36.18.37

### **ARTICLE 9 : DUREE DE PREPARATION DES OFFRES**

La durée de préparation des offres est fixée à **quinze (15) jours** à compter de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public BOMOP ou la presse.

### **ARTICLE 10 : DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES**

Les offres doivent être déposées par le soumissionnaire à l'adresse ci -dessus, le dernier jour de la durée de préparation des offres est fixé le .....entre**8h00 et 11h00**.

### **ARTICLE 11 :OUVERTURE DES PLIS**

L'ouverture des plis se tenue le dernier jour de la durée de préparation des offres est fixé le .....à **11h30**, en séance publique au siège de l'université d'Adrar(Le Secrétariat Général bureau du marché). Dans le cas ou ce jour correspondrait un jour férié, elle se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure.et ce conformément aux dispositions notamment l'article N° 48 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et les articles 70 et 71 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Les soumissionnaires intéressés peuvent y assister. La commission d'ouverture des plis a pour mission :

1. constater la régularité de l'enregistrement des offres.
2. dresser la liste des candidats ou soumissionnaires dans l'ordre d'arrivée des plis de leurs dossiers de candidature de leurs offres, avec l'indication du contenu, des montants des propositions et des rabais éventuels.
3. dresser la liste des pièces constitutives de chaque offre.
4. parapher les documents des plis ouverts ; qui ne sont pas concernés par la demande de complément.
5. dresser, séance tenante, le procès-verbal signé par tous les membres présents de la commission, qui doit contenir les réserves éventuelles formulées par les membres de la commission ;
6. inviter, le cas échéant, par écrit, par le biais du service contractant, les candidats ou soumissionnaires à compléter leurs offres techniques, dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date d'ouverture des plis, sous peine de rejet de leurs offres par les documents manquants ou incomplets exigés, à l'exception du mémoire technique justificatif. En tout état de cause, sont exclus de la demande de complément tous les documents émanant des soumissionnaires qui servent à l'évaluation des offres.
7. Proposer au service contractant, le cas échéant, dans le procès verbal, de déclarer l'anfractuosités de la procédure dans les conditions fixées à l'article N° 38 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 40 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
8. Restituer, par le biais du service contractant, aux opérateurs économiques concernés, le cas échéant, leurs plis non ouverts, dans les conditions prévues parla loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et le décret le présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

## **ARTICLE 12 : VALIDITE DES OFFRES**

Les offres resteront valides pendant une période équivalente à la durée de préparation des offres augmentée de quatre-vingt-dix (90) jours plus la durée de préparation des offres, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis. Le service contractant peut proroger le délai de validité des offres après accord des soumissionnaires. Le délai de validité des offres est prorogé systématiquement d'un mois pour l'attributaire du marché et ce conformément aux dispositions de l'article N° 76 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 99 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

## **ARTICLE 13 : PROROGATION DE LA DUREE DE PREPARATION DES OFFRES**

Si les circonstances le justifient, le service contractant peut proroger la durée de préparation des offres en informant les soumissionnaires ayant retirés le cahier des charges par tout moyen. Conformément aux dispositions de l'article 66 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

## **ARTICLE 14 : ECLAIRCISSEMENTS RELATIFS AU DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRES**

Tout soumissionnaire qualifié qui souhaite obtenir des éclaircissements relatifs au dossier d'appel d'offres, peut en faire la demande au service contractant par lettre ou par Fax 049.36.18.37 à l'université d'Adrar ou email: [spc-eq@univ-adrar.edu.dz](mailto:spc-eq@univ-adrar.edu.dz)

Le service contractant répondra par lettre ou télex dans une semaine au plus tard dès réception à toute demande d'éclaircissement qu'il aura reçue avant 15 jours précédant la date de dépôt des offres. Un exemplaire de la réponse du service contractant (comprenant la question posée, mais non l'identification de son auteur) sera envoyé par écrit à tous les futurs soumissionnaires qui ont retiré les documents d'appel d'offres.

## **ARTICLE 15 : MODIFICATION DES DOCUMENTS DE L'APPEL D'OFFRES**

A tout moment et préalablement avant le jour de dépôt des offres, le service contractant peut, pour quelques motifs que ce soient, sur sa propre initiative ou à la suite d'une demande d'éclaircissement, présenté par un futur soumissionnaire, modifier les documents d'appel d'offres en procédant à la publication d'un additif visé par la commission des marchés

L'additif sera envoyé par lettre ou télex, à tous les futurs soumissionnaires qui ont retiré le dossier d'appel d'offres et auront la valeur obligatoire à leurs encontre, les soumissionnaires éventuels accuseront réception de l'addendum visé par la commission des marchés de l'université d'Adrar au service contractant par télex, dans les plus brefs délais.

Pour donner aux futurs soumissionnaires suffisamment de temps pour modifier leurs soumissions, le service contractant a la faculté de reculer le jour de dépôt des offres en informant les candidats par tout moyen.

## **ARTICLE 16 : FORME ET SIGNATURE DES OFFRES.**

L'offre originale portera la signature de la personne autorisée à engager le soumissionnaire au titre du marché. L'autorisation sera constituée par un pouvoir donné par écrit et joint à l'offre.

L'offre ne comportera aucune modification, surcharge ou suppression à l'exception de celles effectuées conformément aux instructions du service contractant, ou celles qui sont destinées à corriger les erreurs du soumissionnaire, auquel cas de telles corrections, seront paraphées par le signataire de l'offre.

Un soumissionnaire ou un candidat seul ou en groupement ne peut présenter plus d'une offre, une même personne ne peut pas représenter plus d'un soumissionnaire ou candidat dans le cadre du présent appel d'offres à quelque titre que ce soit.

## **ARTICLE 17 : DIFFUSION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES :**

Conformément à l'article 65 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Au titre du présent cahier des charges, l'avis d'appel d'offres est rédigé en langue arabe et française. Dans les mêmes journaux où l'appel à propositions a été publié, si possible» Il est publié dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMOP) et au moins dans deux quotidiens nationaux, diffusé au niveau national.

## **ARTICLE 18 : LES CAS D'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRES**

En vertu des dispositions de l'article 40 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, L'appel d'offres sera déclaré infructueux dans les cas suivants :

1. aucune offre n'est réceptionnée.
2. si après évaluation des offres réceptionnées aucune offre n'est déclarée conforme à l'objet du marché et au contenu du cahier des charges.
3. Le financement des besoins ne peut pas être assuré.

Le service contractant tient à informer les soumissionnaires par lettre recommandée avec accusée de réception de ces décisions, les soumissionnaires intéressées et qui souhaitent obtenir par écrit leurs motifs peuvent se rapprocher des services de l'université d'Adrar ; au plus tard 3 jours à compter de la date de réception de la dite lettre.

## **ARTICLE 19 : ANNULATION DE LA PROCEDURE**

Le service contractant peut, pour des motifs d'intérêt général, pendant toute la phase de passation d'un marché public, déclarer l'annulation de la procédure et/ou l'attribution provisoire du marché. Les soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune indemnité dans le cas où leurs offres n'ont pas été retenues ou si la procédure et/ou l'attribution provisoire du marché public a été annulée et ce conformément aux dispositions de l'article N° 49 de la loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 73 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Le service contractant tient informer les soumissionnaires par lettre recommandée avec accusée de réception de cette décision, les soumissionnaires intéressées et qui souhaitent obtenir par écrit leurs motifs peuvent se rapprocher des services de l'université d'Adrar ; au plus tard 3 jours à compter de la date de réception de la dite lettre.

## **ARTICLE 20 : CARACTERE CONFIDENTIEL DE L'EXAMEN ET D'EVALUATION DES OFFRES**

Après l'ouverture des plis, et jusqu'à l'annonce de l'attribution provisoire du marché au soumissionnaire retenu, aucune information relative à l'évaluation, à la comparaison des offres, et aux recommandations relatives à proprement dite l'attribution du marché, ne pourra être divulguée aux soumissionnaires, ou à toute personne étrangère à la procédure d'examen et d'évaluation des offres.

## **ARTICLE 21 : CORRECTION DES ERREURS**

Les offres pré qualifiées techniquement, seront vérifiées par le service contractant pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. Les erreurs seront corrigées par le service contractant de la façon suivante:

- Lorsqu'il existe une différence entre un prix unitaire en lettres et celui en chiffres, le prix unitaire en lettres fera foi.
- Lorsqu'il existe une différence entre un prix unitaire, et le montant total obtenu, en effectuant le produit du prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi.

Le montant figurant à la soumission, sera corrigé par le service contractant, conformément à la procédure décrite ci-dessus, et sera réputé engageant le soumissionnaire.

S'il y a des prix unitaires non remplis dans le bordereau des prix unitaires en lettres, l'offre financière du soumissionnaire sera rejetée. Si le bordereau des prix unitaires porte des ratures ou non claire ou porte des confusions, le service contractant peut rejeter l'offre.

## **ARTICLE -22 : EXCLUSION DE LA PARTICIPATION AUX MARCHES PUBLICS**

Les opérateurs économiques qui répondent aux dispositions de l'article 75 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, sont exclus temporairement ou définitivement de la participation.

1. Qui ont refusé de compléter leurs offres ou se sont désistés de l'exécution d'un marché public avant l'expiration du délai de validité des offres , dans les conditions prévues aux l'article N° 48 de la loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'articles 71 et 74 du décret

- présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
2. Qui sont en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat.
  3. qui font l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat.
  4. qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle.
  5. qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales.
  6. qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux.
  7. qui ont fait une fausse déclaration.
  8. qui ont été inscrits sur la liste des entreprises défaillantes après avoir fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs de leurs marchés par des services contractants.
  9. Qui ont inscrites sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics, prévue à l'article N° 66 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marches publicset l'article 89 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
  10. Qui ont été inscrites au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales.
  11. qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.
  12. Qui n'ont pas respecté leurs engagements définis à l'article N° 57 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marches publics et l'article 84 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

**NB : Une offre est rejetée dans les cas suivants :**

**-Absence une des pièces suivantes : déclaration de candidature, déclaration à souscrire, lettre de soumission, mémoire technique justificatif.**

**-Non signature ou non cachetée d'une des pièces suivants : déclaration de candidature, déclaration à souscrire, lettre de soumission, bordereau des prix unitaire, Détail quantitatif et estimatif.**

**-Le délai non inscrit à la déclaration à souscrire.**

**-Le montant non inscrit à la lettre de soumission.**

#### **ARTICLE 23 : EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES**

L'évaluation des offres des soumissionnaires par La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres se déroulera conformément aux dispositions de l'article 72du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Elle effectue en détail les missions suivantes :

- Eliminer les soumissionnaires et les offres non conformes au contenu du cahier des charges.
- Evaluation technique sur la base du cahier des charges.
- Evaluation financière.

Aucune négociation n'est autorisée avec les soumissionnaires après l'ouverture des plis et durant l'évaluation des offres, sauf dans les cas prévus par l'article N° 54 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marches publics et l'article 80 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

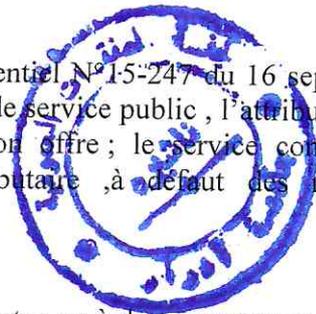
#### **ARTICLE 24 : CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Sous réserves des dispositions les article N° 43 à 45 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marches publics et les articles 53 à 56 et l'article 69 et 72 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public , Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est éligible , conforme au cahier des charges, **pré qualifié techniquement**

et qui aura présenté l'offre le mieux disant. En cas où il y a une égalité entre des soumissionnaires l'offre moins disant sera pris pour réaliser le projet concerné.

#### **ARTICLE 25 : RESPECT DES ENGAGEMENTS**

En application des dispositions de l'article 126 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'attributaire du marché est tenu d'engager les moyens humains déclarés dans son offre ; le service contractant s'assurera de l'exécution effective des engagements de l'attributaire, à défaut des mesures administratives seront prises.



#### **ARTICLE 26 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

Sans préjudice de poursuites pénales, quiconque s'adonne à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution d'un marché, contrat ou avenant, constituerait un motif suffisant pour annuler le marché, le contrat ou l'avenant en cause. Il constituerait également un motif suffisant pour prendre toute autre mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner aux marchés publics et la résiliation du marché. Le partenaire cocontractant est tenu de souscrire la déclaration de probité et ce en application des dispositions l'article N° 65 et 66 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marches publics et des articles 88 et 89 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

#### **ARTICLE 27 : AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE ET RECOURS**

L'avis d'attribution provisoire du projet sera, si possible, publié dans les organes qui ont assurés la publication de l'appel d'offres, en précisant le montant, le délai de réalisation et tous les éléments qui ont permis le choix de l'attributaire du marché le NIF de l'attributaire et le NIF du service contractant. Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés sectorielle de Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans le BOMOP ou dans les quotidiens nationaux. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogé au jour ouvrable suivant et ce en application des dispositions de l'article N° 56 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marches publics et l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Les autres soumissionnaires, ceux intéressés, peuvent se rapprocher des services de l'université d'Adrar, au plus tard dans trois (03) jours comptés de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans le BOMOP ou dans les quotidiens nationaux, pour prendre par écrit les résultats détaillées de l'évaluation de leurs offres. Et cette application de l'article N° 56 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marches publics et l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

#### **ARTICLE 28 : NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE ET ELABORATION DU CONTRAT**

Au terme d'un délai de 10 jours si aucun recours n'est introduit à compter de la date de publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, le service contractant notifiera une lettre d'acceptation de l'offre à l'attributaire du marché et ce en application des dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. La notification de l'attribution du marché, constituera la formation du contrat.

#### **ARTICLE 29 : SIGNATURE DU MARCHE ET MISE EN VIGUEUR**

Le service contractant transmettra à l'attributaire du marché en même temps que la notification de l'acceptation de son offre le modèle de marché figurant au dossier d'appel d'offres et qui récapitule les

termes de l'accord conclu entre les parties. Dans les quinze (15) jours suivant la date de la réception. L'attributaire signera le modèle de marché et le fera parvenir au service contractant. La mise en vigueur du contrat n'est valable et définitive qu'après son approbation par l'autorité compétente et ce conformément à l'article N° 10 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 4 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

### **ARTICLE 30 : NON ORIENTATION DE LA COMMANDE :**

Conformément à l'article N° 16 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 27 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public : Le service contractant s'assure que la commande, objet du cahier des charges, n'est pas orientée vers un produit ou un opérateur économique déterminé. Toutes clauses insérées dans le présent cahier de charges qui seraient contraire aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, seront nulles et de nul effet.

### **ARTICLE 31 : EVALUATION DES OFFRES**

Sous réserves des dispositions l'article N° 43 à 45 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et les articles 53 à 56 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ; L'évaluation des offres des soumissionnaires par « La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres » sera effectué plis par plis et se déroulera conformément aux dispositions de l'article 72 du décret précité, selon les missions suivantes :

1. Eliminer les candidatures et les offres non conformes au contenu du cahier des charges et/ou à l'objet du marché.
2. Procéder à l'analyse des offres restantes en deux phases
3. Dans une première phase, elle établit le classement technique des offres et élimine les offres qui n'ont pas obtenu la note minimale prévue dans le cahier des charges
4. Dans une deuxième phase elle examine les offres financières des soumissionnaires préqualifiés techniquement, en tenant compte, éventuellement des rabais consentis dans leurs offres
5. Retenir l'offre économiquement le mieux disant et techniquement qualifié.
6. Proposer au service contractant , le rejet de l'offre retenue , s'il est établi que certaines pratiques du soumissionnaire concerné sont constitutives d'abus de position dominante du marché ou si elle fausserait , de toute autre manière , la concurrence dans le secteur .
7. Demander, par écrit, par le biais du service contractant, à l'opérateur économique retenu provisoirement dont l'offre financière globale ou dont un ou plusieurs prix de son offre financière paraissent anormalement bas, par rapport à un référentiel de prix, les justificatifs et les précisions jugées utiles. Après avoir vérifié les justifications fournies, elle propose au service contractant de rejeter cette offre si elle juge que la réponse du soumissionnaire n'est pas justifiée au plan économique .le service contractant rejette cette offre par décision motivée.
8. Proposer au service contractant de rejeter l'offre financière de l'opérateur économique retenu provisoirement, jugée excessive par rapport à un référentiel de prix. le service contractant rejette cette offre par décision motivée.

## A/ EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUE

**NOTE TECHNIQUE : TOTAL =60 points**

**Pour LOT 01: Acquisitions des Equipement informatique.**

La note technique maximale est fixée à soixante (60) points, détaillée comme suit :

**1/ Moyens humains (personnel de maintenance) : ..... 20 points**

- Technicien supérieur ou licence dans Les domaines de la même nature = 10 points.
- Les ouvriers 05 points à chaque ouvrier (ou maximum 02 ouvriers).



**Justificatifs :**

\*Attestation d'affiliation de la CNAS pour cheque salarie. « 03 dernier mois avant la date d'ouverture » OU Attestation Mise A Jour CNAS.

\*Diplôme pour licence et TS Dans Les domaines de la même nature de projet.

**NB.** Le soumissionnaire ayant obtenu une note zéro (00) dans les Moyens humains, son offre sera rejetée.

**2/ LA GARANTIE : ..... 10 points**

Offre ayant proposé une période de garantie la plus longue = 10 points.

- Le délai de garantie minimum 12 mois

10 points x garantie offre considérée

Autre offre = \_\_\_\_\_

La période de garantie la plus longue proposée

Période de garantie Inferieur à 12 mois l'offre sera rejeté et Le délai maximum est de 24 mois et tout soumissionnaire proposant un délai plus long 24 mois se verra attribuer le même point.

**04/ Délai d'exécution : ..... 10points**

Offre ayant proposé le délai le plus court = 10 points

10 points x l'offre ayant proposée le délai de livraison le plus court

Autre offre = \_\_\_\_\_

Délai de l'offre considérée.

**Si le Délai d'exécution est supérieur à 01mois l'offre sera note zéro (00).**

Dans le cas du soumissionnaire ayant obtenu la note 00 et bénéficiant l'attribution, le service contractant ajuste le délai selon ses conditions.

## 06/ Caractéristiques Techniques des Equipements : 20 points

Evaluation établie par la commission technique « commission spéciale créée par le service contractant » pour l'analyse des propositions prévoir « les catalogues ».

la commission technique, sous sa responsabilité, évalue tous les articles " article par article " et attribue un note global.

- 1- Equipements répondant aux caractéristiques techniques et avec une technologie supérieure = 10 a 20 points.
- 2- Equipements répondant juste ou Moins que les caractéristiques techniques arrêtées au cahier des charges = 01 a 10 points.
- 3- Equipements répondant Moins que les caractéristiques techniques arrêtées au cahier des charges = l'offre sera rejetée.

### Remarque :

Il est précisé au cocontractant que les normes de fabrication des matériaux et équipements, les références à des numéros de catalogue, le service contractant aura inséré dans les prescriptions techniques l'auront été uniquement à titre descriptif et non pas restrictif. Le cocontractant peut leur substituer d'autres normes, d'autres numéros de catalogues pourvu qu'il démontre à la satisfaction du service contractant, que les normes, noms et numéros de catalogues ainsi substitués sont substantiellement équivalents ou supérieurs (technologie récente) à celle et à ceux des prescriptions techniques.

**NB. Le soumissionnaire à fournir le même équipement que celui proposé dans le catalogue et garantir les caractéristiques demandées.**

### Pour LOT 02: Acquisitions des mobiliers et équipements bureautique

La note technique maximale est fixée à soixante (60) points, détaillée comme suit :

#### 1/ Moyens humains (personnel de maintenance) : .....20 points

- Technicien supérieur ou licence dans Les domaines de la même nature = 10 points.
- Les ouvriers 05 points à chaque ouvrier (ou maximum 02 ouvriers).

#### Justificatifs :

\*Attestation d'affiliation de la CNAS pour cheque salarie. « 03 dernier mois avant la date d'ouverture » OU Attestation Mise A Jour CNAS.

\*Diplôme pour, licence et TS Dans Les domaines de la même nature de projet.

**NB. Le soumissionnaire ayant obtenu une note zéro (00) dans les Moyens humains, son offre sera rejetée.**

**2/ LA GARANTIE : .....20 points**

Offre ayant proposé une période de garantie la plus longue = 20 points.

- Le délai de garantie maximum 06 mois

20 points x garantie offre considérée

Autre offre = \_\_\_\_\_

La période de garantie la plus longue proposée



Le délai maximum est de 06 mois et tout soumissionnaire proposant un délai plus long 06 mois se verra attribuer le même point.

**04/ Délai d'exécution : .....20points**

Offre ayant proposé le délai le plus court = 20 points

20 points x l'offre ayant proposée le délai de livraison le plus court

Autre offre = \_\_\_\_\_

Délai de l'offre considérée.

Si le Délai d'exécution est supérieur à 01mois l'offre sera note zéro (00).  
Dans le cas du soumissionnaire ayant obtenu la note 00 et bénéficiant l'attribution, le service contractant ajuste le délai selon ses conditions.

**Pour LOT 03:** Fourniture et pose d'une Centrale de Climatisation avec humidificateur et extraction laboratoire.

La note technique maximale est fixée à soixante (60) points, détaillée comme suit :

**1/ Moyens humains (personnel de maintenance) : .....20 points**

- Technicien supérieur ou licence dans Les domaines de la même nature = 10 points.
- Les ouvriers 05 points à chaque ouvrier (ou maximum 02 ouvriers).

**Justificatifs :**

\*Attestation d'affiliation de la CNAS pour cheque salarie. « 03 dernier mois avant la date d'ouverture » OU Attestation Mise A Jour CNAS.

\*Diplôme pour licence et TS Dans Les domaines de la même nature de projet.

**NB.** Le soumissionnaire ayant obtenu une note zéro (00) dans les Moyens humains, son offre sera rejetée.

**2/ LA GARANTIE : .....05 points**

Offre ayant proposé une période de garantie la plus longue = 05 points.

- Le délai de garantie minimum est 24 mois

Autre offre =  $\frac{05 \text{ points} \times \text{garantie offre considérée}}{\text{La période de garantie la plus longue proposée}}$

Période de garantie Inferieur à 24 mois l'offre sera rejeté et Le délai maximum est de 36 mois et tout soumissionnaire proposant un délai plus long 36 mois se verra attribuer le même point.



**03/ Service Apres Vente: .....05 points**

Offre assurant la disponibilité de la pièce de rechange hors période de garantie:

Période la plus longue = 05 points.

- Le délai de S.A.V maximum est 60 mois

Autre offre =  $\frac{05 \text{ points} \times \text{offre considérée}}{\text{Période la plus longue proposée assurant la disponibilité de la pièce de rechange}}$

Si la période après vente est Inferieur à 05 ans l'offre sera noté zéro 00 Le délai maximum est de 60 mois et tout soumissionnaire proposant un délai plus long 60 mois se verra attribuer le même point.

**04/ Délai d'exécution : (Livraison des équipements + installation + mise en service).....10points**

Offre ayant proposé le délai le plus court = 10 points

Autre offre =  $\frac{10 \text{ points} \times \text{l'offre ayant proposée le délai de livraison le plus court}}{\text{Délai de l'offre considérée.}}$

Si le Délai d'exécution est supérieur à 01mois l'offre sera note zéro (00). Dans le cas du soumissionnaire ayant obtenu la note 00 et bénéficiant l'attribution, le service contractant ajuste le délai selon ses conditions.

**06/ Caractéristiques Techniques des Equipements : 20 points**

Evaluation établie par la commission technique « commission spéciale crée par le service contractant » pour l'analyse des propositions prévoir « les catalogues ».

la commission technique, sous sa responsabilité, évalue tous les articles " article par article " et attribue un note global.

- 4- Equipements répondant aux caractéristiques techniques et avec une technologie supérieure = 10a20 points.
- 5- Equipements répondant juste ou Moins que les caractéristiques techniques arrêtées au cahier des charges = 01 a10 points.
- 6- Equipements répondant Moins que les caractéristiques techniques arrêtées au cahier des charges = l'offre sera rejetée.

**Remarque :**

Il est précisé au cocontractant que les normes de fabrication des matériaux et équipements, les références à des numéros de catalogue, le service contractant aura inséré dans les prescriptions techniques l'auront été uniquement à titre descriptif et non pas restrictif. Le cocontractant peut leur substituer d'autres normes, d'autres numéros de catalogues pourvu qu'il démontre à la satisfaction du service contractant, que les normes, noms et numéros de catalogues ainsi substitués sont substantiellement équivalents ou supérieurs (technologie récente) à celle et à ceux des prescriptions techniques.

**NB.** Le soumissionnaire à fournir le même équipement que celui proposé dans le catalogue et garantir les caractéristiques demandées.

**Pour LOT 04:** Fourniture de réactifs.

La note technique maximale est fixée à soixante (60) points, détaillée comme suit :

**01/ Moyens humains : .....30 points**

- Les ouvriers 15 points à chaque ouvrier (ou maximum 02 ouvriers).

**Justificatifs :**

\*Attestation d'affiliation de la CNAS pour cheque salarie. « 03 dernier mois avant la date d'ouverture » OU Attestation Mise A Jour CNAS.

**NB.** Le soumissionnaire ayant obtenu une note zéro (00) dans les Moyens humains, son offre sera rejetée.

**02/ LA GARANTIE : .....10 points**

Offre ayant proposé une période de garantie la plus longue = 10 points.

- Le délai de garantie maximum est 06 mois

$$\text{Autre offre} = \frac{10 \text{ points} \times \text{garantie offre considérée}}{\text{La période de garantie la plus longue proposée}}$$

Le délai maximum est de 06 mois et tout soumissionnaire proposant un délai plus long 06 mois se verra attribuer le même point.

Offre ayant proposé le délai le plus court = 20 points

20 points x l'offre ayant proposée le délai de livraison le plus court

Autre offre = \_\_\_\_\_

Délai de l'offre considérée.



**Si le Délai d'exécution est supérieur à 01mois l'offre sera note zéro (00).  
Dans le cas du soumissionnaire ayant obtenu la note 00 et bénéficiant l'attribution, le service contractant ajuste le délai selon ses conditions.**

\* Seuls les soumissionnaires dont les offres techniques auront obtenue une note égale ou supérieure à **30 points** et qui vérifient les conditions citées ci-dessus seront déclarés retenus techniquement et leur offre financière sera prise en considération.

**B/Evaluation des offres financière (20 points):**

Le soumissionnaire ayant proposé le montant le moins disant obtiendra la note maximale soit **20points**. Une pénalité linéaire sera appliquée pour les montants supérieurs (formule suivante) :

$$N = \frac{M \text{ min } \times 20}{M \text{ offre}}$$

**M min** = Montant de l'offre la moins disant  
des offres techniques retenues

**M offre** = Montant de l'offre de Le soumissionnaire considérée

**Marge de Préférence/**

En application de l'article N° 62 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 83 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, une marge de préférence d'un taux de vingt-cinq pour cent (25 %), est accordée aux produits d'origine algérienne et/ou aux entreprises de droit algérien, dont le capital est détenu majoritairement par des nationaux résidents.

Le bénéfice de cette marge est subordonné, dans le cas où le soumissionnaire est un groupement constitué d'entreprises de droit algérien, et d'entreprises étrangères, à la justification des parts détenues par l'entreprise de droit algérien et l'entreprise étrangère, en termes de tâches à réaliser et leurs montants.

L'octroi de la marge de préférence citée ci-dessus est accordé au stade de l'évaluation des offres financières. Elle est appliquée aux offres financières des soumissionnaires pré-qualifiées techniquement conformément aux critères de choix affiché dans le cahier des charges.

Les prix des offres financières des soumissionnaires étrangers et des sociétés de droit algérien, dont le capital social est détenu majoritairement par des étrangers, tous droits et taxes compris, sont majorés de 25% à concurrence de la part détenu par les étrangers.

Dans le cas d'un groupement mixte, le pourcentage de 25% cité ci-dessus est minoré à concurrence de la part que détient l'entreprise algérienne dans le groupement, dans la limite de la part détenue par les nationaux résidents dans l'entreprise.

**C/ Classement :**

La note globale est égale au total de deux notes techniques et financières, La répartition des points entre notes techniques et financières est explicitée par le tableau suivant :

NOTE TECHNIQUE	60
NOTE FINANCIERE	20
NOTE GLOBALE	80

L'offre qui obtiendra la note globale la plus élevée sera considérée comme offre avantageuse.

- En cas d'offres « financières + technique » égales entre plusieurs soumissionnaires, le marché sera attribué à ce lui qui aura l'offre financière le moins disant.

**N.B : Le soumissionnaire ne peut obtenir qu'un seul lot. En cas le soumissionnaire est attribué plus d'un lot, il prendra les offres financièrement les plus haut.**

#### Article 32 : ATTRIBUTION DU MARCHE

Le marché sera attribué provisoirement, sans négociation, au soumissionnaire qui satisfera les conditions suivantes :

- Présentant un dossier éligible et conforme aux conditions arrêtées au cahier des charges obtenant une note pour l'offre technique supérieure ou égale à la note technique requise.
- Proposant l'offre **le mieux disant** après qu'il est qualifié techniquement.
- En cas d'offres « financières + technique » sont égales entre plusieurs soumissionnaires, le marché sera attribué à ce lui qui aura **l'offre financière le moins disant**.
- Aucune négociation n'est autorisée avec les soumissionnaires après l'ouverture des plis et durant l'évaluation des offres, sauf dans les cas prévus par **l'article N° 54 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics** .
- Le dépôt du matériel doit être assuré au lieu indiqué (centre de calculs à l'Université d'Adrar).

Fait à .....Le .....

(Lu et accepté)

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)



## ANNEXE

- DECLARATION DE PROBITE
- DECLARATION DE CANDIDATURE
- DECLARATION A SOUSCRIRE
- MEMOIRE TECHNIQUE JUSTIFICATIFS

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITE D'ADRAR

Annexe I  
DECLARATION DE PROBITE



1. Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : .....

2. Objet du marché public : .....

3. Présentation du candidat ou soumissionnaire :

- Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public : ..... Agissant :

En son nom et pour son compte.

Au nom et pour le compte de la société qu'il représente.

- Dénomination de la société : .....

- Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères: .....

- Forme juridique de la société : .....

4. Déclaration du candidat ou soumissionnaire:

- Je déclare que ni moi, ni l'un de mes employés ou représentants, n'avons fait l'objet de poursuites judiciaires pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

non  Oui

Dans l'affirmative :(préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement)....

- M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

- M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la passation, de l'exécution ou de contrôle d'un marché public ou d'un avenant.

- Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de passation d'un marché public ou d'un avenant, sans préjudice des poursuites judiciaires, constituerait un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, notamment de résilier ou d'annuler le marché public ou l'avenant concerné et d'inscrire l'entreprise sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics.

- Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66,156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à ....., le.....

Signature du candidat ou soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)



N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Toutes les rubriques doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, chaque membre doit présenter sa propre déclaration.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit présenter sa propre déclaration.
- En cas d'allotissement, une déclaration suffit pour tous les lots. Le(s) numéro(s) de lot(s) doit (vent) être mentionné(s) dans la rubrique n° 2 de la présente déclaration.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, aux soumissionnaires individuelles.



Annexe II  
DECLARATION DE CANDIDATURE

1. Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : .....

2. Objet du marché public : .....

3. Objet de la candidature :

La présente déclaration de candidature est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non  Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés : .....

4. Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public : .....

..... agissant :

En son nom et pour son compte.

Au nom et pour le compte de la société qu'il représente.

4-1- candidat ou soumissionnaire seul

Dénomination de la société : .....

- Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères: .....

Forme juridique de la société : .....

Montant du capital social : .....

4-2- Candidat ou soumissionnaire groupement momentané d'soumissionnaires

Le groupement est : Conjoint  Solidaire

Nombre de membres dans le groupement (en chiffres et en lettres) .....

Nom du groupement : .....

Présentation des membres du groupement :

Dénomination de la société : .....

- Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères: .....

Forme juridique de la société : .....

Montant du capital social : .....

- La société est mandataire du groupement : Non  Oui

Les membres du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix) :

Signent individuellement l'offre du groupement et toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement  ou ;

Donnent mandat à un membre du groupement, désigné en qualité de mandataire, conformément à la MARCHÉ de groupement qui accompagne l'offre, pour signer, en leur nom et pour leur compte, l'offre du groupement et toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement  ;



Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:.....

5. Déclaration du candidat ou soumissionnaire:

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics :

- pour avoir refusé de compléter son offre ou du fait qu'il s'est désisté de l'exécution d'un marché public ;
- du fait qu'il soit en état de faillite, de liquidation de cessation d'activité ou qu'il fait l'objet d'une procédure relative à l'une de ces situations ;
- pour avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée constatant un délit affectant sa probité professionnelle ;
- pour avoir fait une fausse déclaration ;
- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des soumissionnaires défailtantes ;
- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics ;
- du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- pour avoir fait l'objet d'une condamnation définitive par la justice pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale;
- du fait qu'il soit une société étrangère qui n'a pas honoré son engagement d'investir ;
- du fait qu'il ne soit pas en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;
- pour n'avoir pas effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;

Non  Oui

Dans la négative (à préciser) : .....

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il:

- est inscrit au registre de commerce  ou ;
- est inscrit au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art  ou ;
- détient la carte professionnelle d'artisan  ou ;
- est dans une autre situation  (à préciser) : .....

Dénomination exacte et adresse de l'organisme, numéro et date d'inscription : .....

- Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il détient le numéro d'identification fiscale suivant : ....., délivré par.....le....., pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie.
- Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'existe pas des privilèges, des nantissements, des gages et/ou des hypothèques inscrits à l'encontre de l'entreprise.

Non  Oui

Dans l'affirmative :( préciser leur nature et joindre copie de leurs états, délivrés par une autorité compétente).....

- Le candidat ou soumissionnaire déclare que la société n'a pas été condamnée en application de l'ordonnance n°03-03 du 19 Joumada 1424 correspondant au 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ou en application de tout autre dispositif équivalent:

Non  Oui

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision, et joindre copie de cette décision) : .....



- Le candidat ou soumissionnaire seul ou en groupement déclare avoir les capacités nécessaires à l'exécution du marché public et produit à cet effet, les documents demandés par le service contractant dans le cahier des charges (lister ci-après les documents joints) :

..... ;  
 ..... ;  
 ..... ;  
 ..... ;  
 ..... ;

Le candidat ou soumissionnaire déclare que :

- la société est qualifiée et/ou agréée par une administration publique ou un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par un texte réglementaire :

Non  Oui

Dans l'affirmative : (indiquer l'administration publique ou l'organisme spécialisé qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) .....

- la société a réalisé pendant ..... (indiquer la période considérée exigée dans le cahier des charges) un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le montant du chiffre d'affaires en lettres, en chiffres et en hors taxes) : .....

dont .....% sont en relation avec l'objet du marché public du lot ou des lots (barrer la mention inutile).

- Le candidat ou soumissionnaire présenter un sous-traitant :  
 Non  Oui

Dans l'affirmative remplir la déclaration de sous-traitant.

**6. Signature du candidat ou soumissionnaire seul ou de chaque membre du groupement :**

- J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.
- Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	signature
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

N.B :  
 - Cocher les cases correspondant à votre choix.  
 - Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.  
 - En cas de groupement, présenter une déclaration par membre.  
 - En cas d'allotissement présenter une déclaration pour tous les lots.  
 - Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



Annexe III  
DECLARATION A SOUSCRIRE  
LOT N°01

1. Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : .....

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public : .....

2. Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement:

Désignation du soumissionnaire (prendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société: .....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint  Solidaire

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/ .....

2/ .....

3/ .....

/ .....

Dénomination du groupement : .....

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant : .....

3. Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du marché public: .....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public : .....

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non  Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés: .....

offre de base

variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) : .....

prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants)

: .....

4. Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;



Dénomination de la société : .....

- Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères: .....

- Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public : .....

Engage la société, sur la base de son offre  ;

Dénomination de la société : .....

- Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères: .....

- Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public : .....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement  :

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société : .....

- Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères: .....

- Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public : .....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations
.....	.....
.....	.....
.....	.....

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission et dans un délai de (en chiffres et en lettres)....., à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.



Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5. Signature du soumissionnaire :

- J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.
- Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	signature
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

6. décision du service contractant :

La présente offre est .....

A....., le .....

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



Annexe III  
DECLARATION A SOUSCRIRE  
LOT N°02

1. Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : .....

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public : .....

2. Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement:

Désignation du soumissionnaire (prendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société: .....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint  Solidaire

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/ .....

2/ .....

3/ .....

/ .....

Dénomination du groupement : .....

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant : .....

3. Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du marché public: .....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public : .....

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non  Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés: .....

offre de base

variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) : .....

prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants)

: .....

4. Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;



Dénomination de la société : .....

- Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères: .....

- Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public : .....

Engage la société, sur la base de son offre  ;

Dénomination de la société : .....

- Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères: .....

- Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public : .....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement  :

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société : .....

- Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères: .....

- Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public : .....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations
.....	.....
.....	.....
.....	.....

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission et dans un délai de (en chiffres et en lettres)....., à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.



Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5. Signature du soumissionnaire :

- J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.
- Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	signature
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

6. décision du service contractant :

La présente offre est .....

A....., le .....

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



Annexe III  
DECLARATION A SOUSCRIRE  
LOT N°03

1. Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : .....

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public : .....

2. Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement:

Désignation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société: .....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint  Solidaire

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/ .....

2/ .....

3/ .....

/ .....

Dénomination du groupement : .....

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant : .....

3. Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du marché public: .....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public : .....

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non  Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés: .....

offre de base

variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) : .....

prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants)

: .....

4. Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société : .....



- Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères: .....

- Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public : .....

Engage la société, sur la base de son offre  ;

Dénomination de la société : .....

- Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères: .....

- Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public : .....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement  :

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société : .....

- Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères: .....

- Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public : .....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations
.....	.....
.....	.....
.....	.....

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission et dans un délai de (en chiffres et en lettres)....., à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.



5. Signature du soumissionnaire :

- J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.
- Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	signature
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

6. décision du service contractant :

La présente offre est .....

A....., le .....

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITE D'ADRAR



Annexe III  
DECLARATION A SOUSCRIRE  
LOT N°04

1. Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : .....

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public : .....

2. Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement:

Désignation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société: .....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint  Solidaire

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/ .....

2/ .....

3/ .....

/ .....

Dénomination du groupement : .....

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant : .....

3. Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du marché public: .....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public : .....

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non  Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés: .....

offre de base

variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) : .....

prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants)

: .....

4. Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;



Dénomination de la société : .....

- Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères: .....

- Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public : .....

Engage la société, sur la base de son offre  ;

Dénomination de la société : .....

- Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères: .....

- Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public : .....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement  :

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société : .....

- Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères: .....

- Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public : .....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations
.....	.....
.....	.....
.....	.....

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission et dans un délai de (en chiffres et en lettres)....., à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.



Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5. Signature du soumissionnaire :

- J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.
- Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	signature
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

6. décision du service contractant :

La présente offre est .....

A....., le .....

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
 UNIVERSITE D'ADRAR



MEMOIRE TECHNIQUE JUSTIFICATIFS

LOT N°01

- Dénomination de l'entreprise : .....
- Nom du gérant : .....
- Adresse du siège social : .....
- N° de Tel : .....
- N° de fax : .....
- Forme juridique de la société : .....
- Date de création : .....
- Registre de commerce (n°/date).....
- NIF : .....
- NIS : .....
- Références professionnelles appuyée par les attestations de bonne exécution pendant les 10 dernières années.

N°	Le nom du projet	L'organisme qui a délivré le document	N° de l'attestation	Date de réception provisoire
01				

- Moyens humains (personnel de maintenance)

N°	Nom et prénoms	Grade (Diplôme)	N° CNAS

- LE DELAI DE LIVRAISON

LOT N° :	Délais par jours
01	



- LE DELAI DE GARANTIE :

LOT N°	Délai par Mois
01	

- QUALITE DU MATERIEL

N°	Nom et qualité de produit	L'origine de produit « Pays d'origine »

Fait à.....,le.....

Signature du candidat ou soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
 UNIVERSITE D'ADRAR



MEMOIRE TECHNIQUE JUSTIFICATIFS  
 LOT N°02

- Dénomination de l'entreprise : .....
- Nom du gérant : .....
- Adresse du siège social : .....
- N° de Tel : .....
- N° de fax : .....
- Forme juridique de la société : .....
- Date de création : .....
- Registre de commerce (n°/date).....
- NIF : .....
- NIS : .....
- Références professionnelles appuyée par les attestations de bonne exécution pendant les 10 dernières années.

N°	Le nom du projet	L'organisme qui a délivré le document	N° de l'attestation	Date de réception provisoire
01				

- Moyens humains (personnel de maintenance)

N°	Nom et prénoms	Grade (Diplôme)	N° CNAS

- LE DELAI DE LIVRAISON

LOT N° :	Délais par jours
02	



- LE DELAI DE GARANTIE :

LOT N°	Délai par Mois
02	

- QUALITE DU MATERIEL

N°	Nom et qualité de produit	L'origine de produit « Pays d'origine »

Fait à.....,le.....

Signature du candidat ou soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)



**MEMOIRE TECHNIQUE JUSTIFICATIFS**  
**LOT N°03**

- Dénomination de l'entreprise : .....
- Nom du gérant : .....
- Adresse du siège social : .....
- N° de Tel : .....
- N° de fax : .....
- Forme juridique de la société : .....
- Date de création : .....
- Registre de commerce (n°/date).....
- NIF : .....
- NIS : .....
- Références professionnelles appuyée par les attestations de bonne exécution pendant les 10 dernières années.

N°	Le nom du projet	L'organisme qui a délivré le document	N° de l'attestation	Date de réception provisoire
01				

- Moyens humains (personnel de maintenance)

N°	Nom et prénoms	Grade (Diplôme)	N° CNAS

- LE DELAI DE LIVRAISON

LOT N° :	Délais par jours
03	



- LE DELAI DE GARANTIE :

LOT N°	Délai par Mois
03	

- LE DELAI DE DISPONIBILITE DES PIECES RECHANGES.

LOT N°	Délai par années
03	

- QUALITE DU MATERIEL

N°	Nom et qualité de produit	L'origine de produit « Pays d'origine »

Fait à.....,le.....

Signature du candidat ou soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)



**MEMOIRE TECHNIQUE JUSTIFICATIFS**  
**LOT N°04**

- Dénomination de l'entreprise : .....
- Nom du gérant : .....
- Adresse du siège social : .....
- N° de Tel : .....
- N° de fax : .....
- Forme juridique de la société : .....
- Date de création : .....
- Registre de commerce (n°/date).....
- NIF : .....
- NIS : .....
- Références professionnelles appuyée par les attestations de bonne exécution pendant les 10 dernières années.

N°	Le nom du projet	L'organisme qui a délivré le document	N° de l'attestation	Date de réception provisoire
01				

- Moyens humains (personnel de maintenance)

N°	Nom et prénoms	Grade (Diplôme)	N° CNAS

- LE DELAI DE GARANTIE :

LOT N°	Délai par Mois
04	



• LE DELAI DE LIVRAISON

LOT N° :	Délais par jours
04	

• QUALITE DU MATERIEL

N°	Nom et qualité de produit	L'origine de produit « Pays d'origine »

Fait à.....,le.....

Signature du candidat ou soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE L'ENSIENEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITE D'ADRAR

**ENGAGEMENT DE GARANTIE**

**LOT N°01**

- Dénomination de l'entreprise : .....
- Nom du gérant : .....
- Adresse du siège social : .....
- N° de Tel : .....
- N° de fax : .....
- Forme juridique de la société : .....
- Date de création : .....
- Registre de commerce (n°/date).....
- NIF : .....
- NIS : .....

• Je m'engage à garantir:

Nature de l'article : type, marque et numéro de série	Délai par Mois

Fait à.....,le.....

Signature du candidat ou soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)



## ENGAGEMENT DE GARANTIE

LOT N°02

- Dénomination de l'entreprise : .....
- Nom du gérant : .....
- Adresse du siège social : .....
- N° de Tel : .....
- N° de fax : .....
- Forme juridique de la société : .....
- Date de création : .....
- Registre de commerce (n°/date).....
- NIF : .....
- NIS : .....

• Je m'engage à garantir:

Nature de l'article : type, marque et numéro de série	Délai par Mois

Fait à.....,le.....

Signature du candidat ou soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)



## ENGAGEMENT DE GARANTIE

### LOT N°04

- Dénomination de l'entreprise : .....
- Nom du gérant : .....
- Adresse du siège social : .....
- N° de Tel : .....
- N° de fax : .....
- Forme juridique de la société : .....
- Date de création : .....
- Registre de commerce (n°/date).....
- NIF : .....
- NIS : .....

• Je m'engage à garantir:

Nature de l'article : type, marque et numéro de série	Délai par Mois

Fait à.....,le.....

Signature du candidat ou soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ADRAR

NIF ; 098601015001251



## ***PROJET DE MARCHE***

**INTITULE DE L'OPERATION : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT LIEES A  
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET AU DEVELOPPEMENT  
TECHNOLOGIQUE..**

### **Projet:**

**LOT N°01:** Acquisitions des Equipement informatique.

**LOT N°02:** Acquisitions des mobiliers et équipements bureautique

**LOT N°03:** Fourniture et pose d'une Centrale de Climatisation avec humidificateur et extraction laboratoire.

**LOT N°04:** Fourniture de réactifs.

**Service Contractant :** Ministre le l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique représente par le recteur de l'université d'Adrar

**Cocontractant :** .....



## **CLAUSES ADMINISTRATIVES**

## SOMMAIRE



- ARTICLE 1 OBJET DE MARCHE
- ARTICLE 2 MODE DE PASSATION DU MARCHE
- ARTICLE 3 IDENTIFICATION DES PARTIES CONTRACTANTES
- ARTICLE 4 DEFINITION DES PRIX
- ARTICLE 5 PIECES CONTRACTUELLES CONSTITUANT LE MARCHE
- ARTICLE 6 MONTANT DU MARCHE
- ARTICLE 7 CONDITIONS DE REGLEMENT
- ARTICLE 8 DELAI D'EXECUTION
- ARTICLE 9 BANQUE DOMICILIATAIRE
- ARTICLE 10 CONDITIONS DE RESILIATION
- ARTICLE 11 TEXTES APPLICABLES
- ARTICLE 12* CONDITIONS D'INTERVENTION ET D'AGREMENT DES SOUS-TRAITANTS
- ARTICLE 13 ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX
- ARTICLE 14 NANTISSEMENT
- ARTICLE 15 PENALITES FINANCIERES
- ARTICLE 16 CAS DE FORCE MAJEURE
- ARTICLE 17 RECEPTION DU MARCHE
- ARTICLE 18 DELAI DE GARANTIE ET DE SERVICE APRES-VENTE
- ARTICLE 19 DELAI DE LA FORMATION
- ARTICLE 20 REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES
- ARTICLE 21 AVANCES
- ARTICLE 22 CAUTIONNEMENT
- ARTICLE 23 CONCLUSION D'AVENANTS
- ARTICLE 24 DOMICILIATION DU CO-CONTRACTANT
- ARTICLE 25 MISE EN VIGUEUR DU MARCHE
- ARTICLE 26 CLAUSE DE PRINCIPE
- ARTICLE 27 DROIT DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT
- ARTICLE 28 DATE ET LE LIEUX DE SIGNATURE

## ARTICLE 01: OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché établi conformément aux dispositions de la loi n° 23-12 du 5 août 2023, fixant les règles générales aux marchés publics et décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public a pour l'objet : **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT LIEES A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET AU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE.**



### Réparti dans les lots suivants :

LOT N°01: Acquisitions des Equipement informatique.

LOT N°02: Acquisitions des mobiliers et équipements bureautique

LOT N°03: Fourniture et pose d'une Centrale de Climatation avec humidificateur et extraction laboratoire.

LOT N°04: Fourniture de réactifs.

Chapitre/21-31

Article : LOT N° 01 Article 08 / LOT N° 01 et 04 Article 03/ LOT N° 03 Article 02

## ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Le présent marché est passé après appel d'offres ouvert avec exigence des capacités minimal conformément aux dispositions de l'article N° 39 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 44 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

## ARTICLE 03 : IDENTIFICATION DES PARTIES CONTRACTANTES

Les parties contractantes dans le présent marché sont précisées suivant l'article N° 72 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 95 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public comme suit :

### ❖ LE SERVICE CONTRACTANT:

Marché des Equipements conclu entre :

Monsieur le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique représenté par Monsieur le recteur de l'Université d'Adrar ....., dûment habilité à signer le marché. Et : désigné ci-après par le, «Service contractant »

### ❖ D'une part

### ❖ LE PARTENAIRE CO-CONTRACTANT:

- L'entreprise.....
  - Adresse siège social :.....
  - NIF :.....
  - Inscrit au registre de commerce n°: .....délivré le .....Par.....
  - représentée par Monsieur ..... en qualité de .....
  - adresse .....tel/fax.....
- Dûment habilité à signer le marché et engagé l'entreprise.

## ARTICLE 04 : DEFINITION DES PRIX

Conformément aux dispositions de l'article N° 73 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, la rémunération du partenaire cocontractant intervient sur bordereau de prix unitaires ; au titre du présent marché public le règlement des prestations est effectué en appliquant les prix du bordereau des prix unitaires aux quantités du détail quantitatif et estimatif réellement exécutées.

délai ci-dessus indiqué donnera lieu à l'application d'intérêts moratoires calculés suivant la formule ci-après :

$$P = \frac{S \times R \times I}{360}$$

P= Pénalité..... S= Montant situation .....R= Nombre de jours de retard et  
I= Taux d'intérêt de directeur bancaire algériennes augmente à un point 1



#### **ARTICLE 08: DELAID'EXECUTION**

Le délai d'exécution, est fixé à :

- LOT N° 01 :(.....).....JOURS
- LOT N° 02 :(.....)..... JOURS
- LOT N° 03 :(.....)..... JOURS
- LOT N° 04 :(.....)..... JOURS

Et prendra effet à compter du lendemain du jour de la notification de l'ordre de service de commencer les livraisons.

#### **ARTICLE 09: BANQUE DOMICILIATAIRE**

Le paiement des livraisons sera effectué par acomptes mensuels d'après les situations mensuelles présentées par Le cocontractant et arrêtées par le service contractant. Tout paiement sera effectué par virement au compte :

- N° RIB /RIP : .....
- Ouvert au nomde .....
- Auprès de : .....

#### **ARTICLE10: CONDITIONDERESILIATION**

Les conditions de résiliation sont régies conformément aux dispositions l'article N° 90 à 93 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et des articles 149 à 152 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

#### **ARTICLE 11: TEXTES APPLICABLES**

Le présent marché est soumis à la législation et réglementation algériennes applicables en matière de marchés publics et en particulier:

- La loi du 01/19 du 12/12/2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets
- La loi 90-11 du 21/04/1990 relative au travail modifié et complété
- La loi 03/10 du 19/07/2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre de développement durable.
- La loi N° 04/19 du 25/12/2004 relative au placement des travailleurs et au contrôle de l'emploi
- La loi 04/08 du 14/8/2004 fixant les conditions de l'exercice des activités commerciales modifié et complété ;
- La loi 04/02 du 23/06/2004 fixant les règles applicables aux pratiques commerciales modifié et complété;
- La loi 06/01 du 20/02/2006 relative à la lutte contre la corruption ;
- L'ordonnance 75/58 du 26/09/1975 portant code civile.
- L'ordonnance 03/03 du 19/07/2003 relative à la concurrence modifiée et complétée;
- L'ordonnance 95/07 du 25/01/1995 relative aux assurances modifiée et complétée.
- La loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.
- décret présidentiel N°15-247 du 16 /9/ 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- Décret exécutif n° 13-327 du 26 septembre 2013 fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre de la garantie des biens et des services ;

- Décret exécutif n° 05-468 du 10/12/2005 fixant les conditions et les modalités d'établissement de la facture, du bon de transfert, du bon de livraison et de la facture récapitulatif
- Arrêté interministériel du 14/12/2014 fixant la durée de garantie par nature du bien.
- Le cahier des Clauses Administratives Générales.
- Le cahier des prescriptions techniques communes.
- L'instruction du 14/03/2004 de monsieur le chef du gouvernement relative au respect de la législation de travail en matière de recrutement de la main d'oeuvre.



#### **ARTICLE12: CONDITIONS D'INTERVENTION ET D'AGREMENT DES SOUS-TRAITANTS**

Il n'y a pas de sous-traitante dans le cadre du présent marché.

#### **ARTICLE13: ACTUALISATION ET RÉVISIONS DES PRIX**

Les prix du présent marché sont fermes non actualisables et non révisibles

#### **ARTICLE14 : NANTISSEMENT**

Ce marché est régi par les règles de nantissement aux conditions prévues par l'article N° 85 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et les articles 145 et 146 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. En cas de nantissement du présent marché sont désignées

- Comme comptable chargé du paiement : **Monsieur le comptable de l'université d'Adrar.**
- Comme fonctionnaire chargé de fournir les renseignements au titre du présent marché: **Monsieur le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique représenté par Monsieur le recteur de l'Université d'Adrar.**

#### **ARTICLE15 : PENALITES FINANCIERES**

Conformément aux dispositions de l'article N° 84 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, la non exécution, par le partenaire contractant, dans le délai prévu ou l'exécution non conforme des obligations contractuelles entraîne l'application de pénalités financières

les pénalités de retard sont appliquées sans mise en demeure préalable sur la simple confrontation de la date d'expiration du délai contractuel d'exécution du présent marché le montant de la pénalité sera déterminé par l'application de la formule suivante:

$$P = M * N / D * 7$$

Dans laquelle : **P**: Pénalité à appliquer. **M**: Montant du marché, **D**: Délai d'exécution en jour calendaire, **N**: Nombre de journées calendaires de retard.

La dispense des paiements des pénalités intervient lorsque le retard n'est pas imputable au cocontractant auquel il est délivré des ordres d'arrêt ou de reprise de services. en cas de force majeure, les délais sont suspendus et les retards ne donnent pas lieu à l'application de pénalités de retard dans les limites fixées par les ordres d'arrêt ou de reprise de services pris en conséquence par le service contractant.

#### **ARTICLE16: CAS DE FORCE MAJEURE**

Aux fins du présent contrat " **Force Majeure** " signifie tout événement qui dans les circonstances présentes est imprévisible et indépendant des deux parties contractuelles, et qui rend impossible l'exécution des prestations prévues au contrat. Les cas de force majeure comprennent :

- Phénomènes naturels qui ne sont normalement prévisibles (tremblements de terre, inondations, ,etc. ...)
- cas de force majeure résultant d'un ordre donné par l'autorité publique, autre que l'administration contractante.

Les cas de force majeure doivent être signalés, dans un délai de 10 jours, au service contractant. Les deux parties prendront toutes dispositions raisonnables pour réduire les conséquences des cas de force majeure.



### **ARTICLE 17 : RECEPTION DU MARCHE**

La réception provisoire sans réserves sera prononcée après l'opération de comptage et de contrôle conformité des équipements" par la commission technique qui déjà évalue les catalogue pour s'assurer que l'équipement est conforme au cahier des charges et les catalogue."

Le cocontractant fera connaître par écrit la date à laquelle la livraison sera achevée et en état d'être reçus provisoirement. Le service contractant prononcera la réception provisoire après la mise en service des équipements, conformément à l'article N° 86 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article N° 148 du décret présidentiel 15/247 de la 15/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

La réception définitive sera prononcée à l'issue du délai de garantie sur la demande du cocontractant qui, par ailleurs, est chargé de l'entretien des équipements pendant le délai de garantie. La réception définitive des équipements ne peut être prononcée qu'après l'expiration du délai de garantie sans réserves.

Pendant la durée de ce délai, le cocontractant demeure responsable de ses ouvrages et est tenu de les entretenir.

### **ARTICLE 18 : DELAI DE GARANTIE ET DE SERVICE APRES-VENTE**

• **LOT N° 01 :**

- **LE DELAI DE GARANTIE** est fixé à ..... (.....) Mois à compter de la date de la réception provisoire.

• **LOT N° 02 :**

- **LE DELAI DE GARANTIE** est fixé à ..... (.....) Mois à compter de la date de la réception provisoire.

• **LOT N° 03 :**

- **LE DELAI DE GARANTIE** est fixé à ..... (.....) Mois à compter de la date de la réception provisoire.

- **LE DELAI DE SERVICE APRES-VENTE** est fixé à ..... (.....) Année à compter de la date de la réception provisoire.

• **LOT N° 04 :**

- **LE DELAI DE GARANTIE** est fixé à ..... (.....) Mois à compter de la date de la réception provisoire.

### **ARTICLE 19 : LA FORMATION**

- Le client contractant s'engage à assurer la formation du personnel affecté à l'exploitation des équipements scientifiques à l'Université d'Adrar.

• **LOT N° 01**

\*La durée de la formation est fixé à : (.....)..... JOURS

\*Nombre de personnes à former : (.....).....Personnes

• **LOT N° 03**

\*La durée de la formation est fixé à : (.....)..... JOURS

\*Nombre de personnes à former : (.....).....Personnes

### **ARTICLE 20: REGLEMENT AMIABLES DES LITIGES**

En application des l'article N° 87 et 88 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et articles 153, 154 et 155 du décret présidentiel n°

15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les litiges nés à l'occasion de l'exécution du marché sont réglés dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.



Sans préjudice de l'application de ces dispositions, le service contractant doit, néanmoins rechercher une solution amiable aux litiges nés de l'exécution de ces marchés chaque fois que cette solution permet :

- De retrouver un équilibre des charges incombant à chacune des parties.
- D'aboutir à une résiliation plus rapide de l'objet du marché.
- D'obtenir un règlement définitif plus rapide et moins onéreux.
- En cas d'accord des deux parties, celui ci fera l'objet d'une décision du ministre de l'enseignement supérieur selon la nature des dépenses à engager dans le marché.

Cette décision est exécutoire, non obtenant l'absence de visa de l'organe de contrôle externe a priori.

Le partenaire cocontractant peut introduire, avant toute action en justice un recours auprès de la commission sectorielle du ministre de l'enseignement supérieur, qui donne lieu, dans les (30) jours à compter de son introduction, à une décision.

Le règlement du contentieux éventuel pour l'exécution du présent marché, est le tribunal administratif d'Adrar.

#### **ARTICLE 21 : AVANCES**

Les avances ne sont pas prévues au titre présent marché.

#### **ARTICLE 22 : CAUTIONNEMENT :**

##### **Caution de bonne exécution :**

Conformément aux dispositions l'article N° 83 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marches publics et les articles 124-130 -133 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le partenaire cocontractant est tenu de fournir une caution de bonne exécution du marché égale à 5% du montant du marché + avenants le cas échéant.

La caution de bonne exécution doit être constituée au plus tard à la date à laquelle le partenaire cocontractant remet la première demande d'acompte. Cette caution sera constituée auprès d'une banque de droit Algérien ou la caisse de garantie des marchés publics.

##### **Caution de garantie :**

Conformément aux dispositions l'article N° 83 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marches publics et les articles 131 et 134 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la caution de bonne exécution, sera transformée à la réception provisoire en caution de garantie. Cette caution est libérée à la suite d'une main levée délivrée par le service contractant dans un délai d'un (01) mois qui suit la date de la réception définitive, conformément aux dispositions de l'article 134 du décret précité.

#### **ARTICLE 23: CONCLUSION D'AVENANT**

Le service contractant peut recourir à la conclusion d'avenant au titre du présent marché conformément aux dispositions de l'article N° 81 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marches publics et l'article 18 et les articles 135 à 139 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

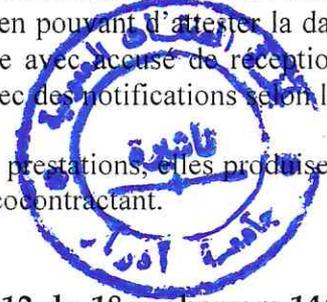
#### **ARTICLE 24: DOMICILIATION DE L'ENTREPRISE.**

La domiciliation du cocontractant sera à

TEL/..... FAX/.....EMAIL/.....

à défaut , Lorsqu'en application des dispositions du présent marché, un document doit être remis au cocontractant, celui-ci pourra lui être remis ou transmis par tout moyen pouvant attester la date de réception par le contractant ou dans ses locaux (lettre recommandée avec accusé de réception, télécopie, courriel, remise en main propre contre récépissé.).En cas d'échec des notifications selon les moyens visés ci dessus, celles-ci pourront être

Valablement adressées à l'université d'Adrar de lieu d'exécution des prestations, elles produisent les mêmes effets que si elles ont été a livraisons dressées directement au cocontractant.



**ARTICLE25: MISE EN VIGUEUR DU MARCHE.**

Conformément aux dispositions l'article N° 6 et 10 du loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, le présent marché n'est valable et définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente.

**ARTICLE26: CLAUSE DE PRINCIPE.**

Il est précisé que toute clause insérée au présent marché qui serait contraire aux lois et règlements en vigueur et notamment la loi n° 23-12 du 18 moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et le décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, serait considérée comme nulle et non avenue.

**ARTICLE27: DROIT DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT.**

Le présent marché est dispensé des droits de timbre et d'enregistrement conformément à la législation en vigueur.

**ARTICLE28: DATE ET LIEU DE SIGNATURE.**

Fait à .....Le.....

LE SERVICE CONTRACTANT

Fait à .....Le.....

LE COCONTRACTANT

*lu et accepté »*  
(Nom, qualité du signataire et  
Cachet du cocontractant)

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ADRAR

NIF ; 098601015001251



## CAHIER DES CHARGES

**INTITULE DE L'OPERATION : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT LIEES A  
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET AU DEVELOPPEMENT  
TECHNOLOGIQUE..**

### Projet:

LOT N°01: Acquisitions des Equipement informatique.

LOT N°02: Acquisitions des mobiliers et équipements bureautique

LOT N°03: Fourniture et pose d'une Centrale de Climatisation avec humidificateur et extraction laboratoire.

LOT N°04: Fourniture de réactifs.

**Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence des capacités minimale N° :..../2025**

## L'OFFRE FINANCIERE



**LETTRE DE SOUMISSION**

**DESCRIPTIF DES ARTICLES**

**BORDEREAUX DES PRIX UNITAIRES**

**DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF**



ANNEXE IV  
LETTRE DE SOUMISSION  
LOT 01

**1. Identification du service contractant :**

Désignation du service contractant : .....

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public : .....

**2. Présentation du soumissionnaire:**

Désignation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul .

Dénomination de la société: .....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprise : Conjoint  Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/ .....

2/ .....

3/ .....

/ .....

Dénomination du groupement : .....

**3. Objet de la lettre de soumission :**

Objet du marché public: .....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public: .....

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non  Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés: .....

**4. Engagement du soumissionnaire :**

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société : .....

- Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères: .....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public. ....



Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société : .....

- Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères: .....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public .....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement  :

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société : .....

- Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères: .....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public .....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié, sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marche.

- me soumetts et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant)..... à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes : .....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

Désignation des membres	Nature des prestations	Montant HT des prestations
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....



Imputation budgétaire : 2025

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au Compte bancaire

n°.....

Auprès : .....

Adresse: .....

5. Signature de soumissionnaire:

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	signature
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

6. Décision du service contractant :

La présente offre est .....

A....., le .....

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

Cocher les cases correspondant à votre choix.

- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



ANNEXE IV  
LETTRE DE SOUMISSION  
LOT 02

1. Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : .....

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public : .....

2. Présentation du soumissionnaire:

Désignation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul .

Dénomination de la société: .....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprise : Conjoint  Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/ .....

2/ .....

3/ .....

/ .....

Dénomination du groupement : .....

3. Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public: .....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public: .....

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non  Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés: .....

4. Engagement du soumissionnaire :

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société : .....

- Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères: .....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public. ....

Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société : .....



- Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères: .....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public .....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement  :

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société : .....

- Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères: .....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public .....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié, sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marche.

- me soumetts et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant)..... à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes : .....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

Désignation des membres	Nature des prestations	Montant HT des prestations
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Imputation budgétaire : 2025

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au Compte Bancaire

n° .....

Auprès : .....

Adresse: .....



5. Signature de soumissionnaire:

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	signature
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

6. Décision du service contractant :

La présente offre est .....

A....., le .....

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

Cocher les cases correspondant à votre choix.

- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



ANNEXE IV  
LETTRE DE SOUMISSION  
LOT 03

1. Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : .....

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public : .....

2. Présentation du soumissionnaire:

Désignation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul .

Dénomination de la société: .....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprise : Conjoint  Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

/.....

Dénomination du groupement : .....

3. Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public: .....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public: .....

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non  Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés: .....

4. Engagement du soumissionnaire :

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société : .....

- Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères: .....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public .....



Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société : .....

- Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères: .....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public .....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement  :

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société : .....

- Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères: .....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public .....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié, sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- re mets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marche.

- me sou mets et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant) ..... à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères ,en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes : .....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

Désignation des membres	Nature des prestations	Montant HT des prestations
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Imputation budgétaire : 2025

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au Compte bancaire

n°.....

Auprès : .....

Adresse: .....



5. Signature de soumissionnaire:

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	signature
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

6. Décision du service contractant :

La présente offre est .....

A....., le .....

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

Cocher les cases correspondant à votre choix.

- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



ANNEXE IV  
LETTRE DE SOUMISSION  
LOT 04

1. Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : .....

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public : .....

2. Présentation du soumissionnaire:

Désignation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul .

Dénomination de la société: .....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprise : Conjoint  Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/ .....

2/ .....

3/ .....

/ .....

Dénomination du groupement : .....

3. Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public: .....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public: .....

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non  Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés: .....

4. Engagement du soumissionnaire :

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte .

Dénomination de la société : .....

- Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères: .....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public. ....



Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société : .....

- Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères: .....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement  :

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société : .....

- Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères: .....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié, sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marche.

- me soumetts et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant)..... à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes : .....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

Désignation des membres	Nature des prestations	Montant HT des prestations
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Imputation budgétaire : 2025.

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au Compte bancaire

n°.....

Auprès : .....

Adresse: .....



5. Signature de soumissionnaire:

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	signature
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

6. Décision du service contractant :

La présente offre est .....

A....., le .....

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

Cocher les cases correspondant à votre choix.

- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



## DESCRIPTIF DES ARTICLES



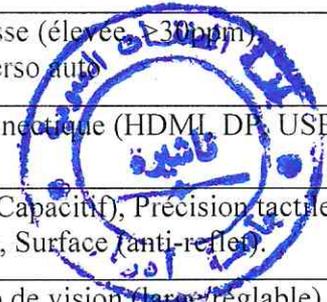
**OPERATION : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT LIEES A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET AU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE.**

**PROJET: LOT N° 01: Acquisitions des Equipement informatique.**

**DETAIL DESCRIPTIF**

N°	Désignations et Caractéristiques
<b>Partie N°01 : PLATEFORME D'ANALYSE EN TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE</b>	
1	<b>MICRO ORDINATEUR</b> i5 12500 (or ryzen 5 5600g)+8(or 16)gbRam +512 gb storage SSD +PSU (min 400W)+ Display 21 to 24 inches+mouse+keyboard.
2	<b>IMPRIMANTE A4 LASER NOIR MULTI FONCTION 3010</b>
3	<b>IMPRIMANTE A4 LASER NOIR SANS FIL DE CONNCTION (WIFI)</b>
4	Onduleur 20 KVA <b>Characteristics:</b> -Power Output: 20kva -Efficiency: minimum 90 efficiency -Output Voltage: 220 V / 380 V, 230 V / 400 V. -Cooling: avec cooling methods -Noise:Low Noise. -Performe dans des conditions de temperatures élevées.
5	<b>COPIEUR A3 IR 2224</b>
6	<b>FLASH DISK 32G de bonne qualité</b>
7	<b>FLASH DISK 64G de bonne qualité</b>
8	<b>DISQUE DUR EXTERNE 2T de bonne qualité</b>
9	<b>ANTIVIRUS 5 POSTE de bonne qualité</b>
<b>Partie N°02 : L'incubateur</b>	
1	<b>CPU</b> (Intel Core i5/AMD Ryzen 5, 13e ou 14e génération), RAM (min 16 Go DDR4), Stockage (min 512 Go SSD NVMe), GPU CUDA+5800cones (ou AMD équivalent) avec 8 à 12 Go VRAM, Écran: Taille (min 24"), Résolution (min FHD 1920x1080),
2	<b>Station de montage vidéo</b> avec double écran. <b>PC:</b> CPU (Intel Core i7/i9 ou AMD Ryzen 7/9, 13 ou 14 génération), RAM (min 32 Go DDR4/5), Stockage (min 1 To SSD NVMe + stockage add.), GPU ( CUDA+5800cones/Quadro ou AMD Radeon Pro, min 12Go VRAM), <b>Écrans:</b> 2x min 27", Résolution (min QHD, 4K
3	<b>Ordinateur portable :</b> CPU (Intel Core i7/AMD Ryzen 7, 13 ou 14 gen), RAM (min 16 Go), Stockage (min 512 Go SSD NVMe), Écran (min 14" FHD IPS)
4	<b>Vidéoprojecteur (Data show):</b> Technologie (LED/Laser), Résolution (Native 4K UHD 3840x2160)
5	<b>Imprimante couleur multifonction.</b> Fonctions (Impr, Scan, Copie), Technologie (Jet d'encre/Laser Couleur),

6	<b>Imprimante, scanner, photocopieur :</b> Technologie (Laser Mono), Vitesse (élevée, >30ppm), Résolution (min 600dpi), Connectivité (USB, WiFi, Eth), ADF, Recto-verso auto
7	<b>Moniteurs 32 pouces.</b> Résolution (min QHD 2560x1440, 4K préf.). Connectique (HDMI, DP, USB-C opt.)
8	<b>Tableau blanc interactif:</b> Diagonale (min 88"), Technologie tactile (IR/Capacitif), Précision tactile, Multi-touch (min 10 points), Logiciel inclus, Connectique (USB, HDMI), Surface (anti-reflet).
9	<b>Webcam 4k stream .</b> Résolution (4K UHD @ min 30fps), HDR, Champ de vision (large/réglable), Autofocus (rapide/précis), Micro (stéréo, réduction bruit active), Connectique (USB-C/3.0).



Fait a ..... le/.....

**Le soumissionnaire**

UNIVERSITE D'ADRAR

OPERATION : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT LIEES A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET AU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE.



PROJET: LOT N° 02: Acquisitions des mobiliers et équipements bureautique.

DETAIL DESCRIPTIF

N°	Désignations et Caractéristiques
<b>Partie N°01 : PLATEFORME D'ANALYSE EN TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE</b>	
1	Porte monteau en fer métallique de bonne qualité
2	Trieur métal 04 étages giants 1973 de bonne qualité
3	ARMOIR Elément Bibliothèque MDF 2 PORTES CSTP-B2 [200*40*80]
4	CHAISE DIRECTEUR HZ 8007 [IMPORT]
5	Tabourets
6	Table reunion MDF Acajou YC11 (400x200x76)
7	Agrafes 24/6 TECHNO 5692 de bonne qualité
8	Agrafeuse de bureau 24/6 de bonne qualité
9	Cube papier blanc en bois de bonne qualité
10	Porte stylo carré Giant de bonne qualité
11	Stylo à bille bleu trixa giant
12	Sous chemise multicolore 31* 44 cm
13	Rame de papier A 4 80 g
14	Gomme blanche b20
15	Crayon noir trinon en pot
16	Enveloppe F24 kraft adhesive 260*330 paqt 250 pces
17	Enveloppe F16 162*229 blanche pqt 500 pces
18	Enveloppe F23 c4 229*324 pqt 250 pces blanche adhesivepqt 500 pces
19	Chemise à rabat
20	Trombone chrome 50 mm 50 pces
21	Sous main de bureau
22	<b>Boîte à archives</b> 10 cm fab en carton couleur de bonne qualité
23	Scotch d'emballage transparent pvc 100 yards
24	Marqueur permanent double tête avec clip bleu
25	Pochette perforée a4 30 mic 100 pièces
26	SCANNER A4 L300 Connectivity: USB +Bluetooth +wifi +USB type C. Avec : Touchscreen, OCR, Duplex et Output:PDF,JPEG,TIFF.
27	<b>MULTIPRISE 5 SORTIS</b> de bonne qualité
28	TONERT IMPRIMANTE LASER 6030
29	TONER COPIEUR CANON 2224 A3

<b>Partie N°02 : L'incubateur</b>	
1	<b>Fond vert en tissu pour studio avec support 3x6 metres.</b> Tissu: Dimensions (min 3x6m), Matériau (non réfléchissant, mousseline/polyester épais), Couleur (vert chroma key uniforme),
2	<b>Support fond portable métallique solide</b> avec une barre télescopique de 3m et x2 trépieds de 2,80m. Matériau (métal solide),
3	<b>Fond pliable vert/bleu.</b> Dimensions (approx. 1.5x2m), Pliable (mécanisme ressort), Réversible (vert/bleu), Matériau (non réfléchissant).
4	<b>Kit Éclairage LED continu Bi-Color: Panneaux:</b> Puissance (min 48W/panneau), T° Couleur (Bi-Color 3200-5600K), Intensité (réglable), IRC (>95). <b>Softbox:</b> 50x70cm. <b>Trépieds:</b> Hauteur max (min 190cm), Stabilité.
5	<b>Système d'éclairage sur rail:</b> (spots présumés). Type (Spots LED sur rail), Puissance (adaptée), T° Couleur (fixe/variable), IRC (>90), Angle faisceau (adapté/réglable),
6	<b>Microphone de studio (type RODE) + Accessoires:</b> Micro: Type (Condensateur large diaphragme), Directivité (Cardioïde), Réponse fréquence (large), Bruit propre (faible), Connectique (XLR). <b>Accessoires:</b> Suspension, Filtre anti-pop, Câble XLR 6m. (Nécessite interface audio +48V).
7	<b>Mélangeur/Encodeur/Streamer vidéo (YoloBox Ultra):</b> Entrées/Sorties (multi HDMI/USB/Audio), Écran tactile, Fonctions (commutation, graphiques, enregistrement, streaming multi-plateformes), Résolution max (1080p/4K), Connectivité (Eth, WiFi, 4G/5G), Batterie intégrée.
8	<b>Armoire de rangement métallique (demi-vitrée).</b> Hauteur 180 cm x Largeur 90 cm x Profondeur 45 cm
9	<b>Armoire de rangement métallique (pleine) :</b> (180x90x45 cm)
10	<b>Armoire vestiaire métallique.</b> H 180 x L 40 x P 50 cm (par casier) – 2 ou 4 colonnes
11	<b>Relieuse perforée.</b> A4 standard
12	Raineuse / Micro-perforeuse manuelle. Jusqu'au A3
13	Caisson/Bloc tiroirs métalliques. H 60 x L 40 x P 52 cm (standard passe sous bureau)
14	<b>Chaises conférences-Formation avec tablette écrivain rabattable.</b> Structure (métal robuste), Assise/Dossier (confortable/résistant), Empilable (si besoin), Tablette (rabattable, anti-panique),
15	<b>Enregistreur vocal numérique</b> (Micro baladeur). Format (MP3/WAV), Mémoire (interne/carte), Qualité enregistrement (réglable)
16	<b>Système micro-cravate sans fil.</b> Transmission (UHF numérique préf.), Qualité audio (S/B élevé), Portée (min 30-50m), Autonomie, Type micro (omnidirectionnel), Connectique récepteur (XLR/Jack).
17	<b>Agrafeuse de table à levier manuel ou mécanique.</b> Type d'agrafes 23/6 à 23/24
18	<b>Armoire de clés.</b> Capacité pour 50 à 100 clés (modèle au choix selon besoin)
19	<b>Porte monteau.</b> Bois massif (hêtre, chêne) ou acier peint
20	<b>Caméra vidéo</b> professionnelles 4K: Résolution (4K UHD), Capteur (grand, CMOS), Framerate (jusqu'à 60fps 4K), Codecs (pro), Support (cartes rapides/SSD), Sorties (HDMI/SDI), Entrées audio (XLR), Stabilisation,

Fait a ..... le/.....

**Le soumissionnaire**



**OPERATION : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT LIEES A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET AU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE.**

**PROJET: LOT N° 03: Fourniture et pose d'une Centrale de Climatisation avec humidificateur et extraction laboratoire.**

**DETAIL DESCRIPTIF**

N°	Désignations et Caractéristiques
<b>Partie N°01 : PLATEFORME D'ANALYSE EN TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE</b>	
1	<p><b>F/P Traitement d'air et climatisation, CTA, Qualifié ISO8</b> avec réseau de gaines et grilles de soufflage te reprise, Plus armoire électrique de régulation +manomètres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Température de 18 à 20 °C</li> <li>• Humidité relative de l'air 65 %</li> <li>• Taux de particules en suspension dans l'air filtres à air de ventilation générale. L'efficacité ePM1 50% (selon la norme ISO16890*) comme exigence minimale pour l'air fourni dans les locaux.</li> </ul> <p>Le débit soufflé pour aérer les bâtiments Pour assurer l'aération et le chauffage et le refroidissement des locaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CTA avec régulation intégrée qui incorpore des éléments suivants :             <ol style="list-style-type: none"> <li>1-introduction d'air neuf (en remplacement de l'air dit vicié),</li> <li>2-purification de l'air insufflé (par filtration),</li> <li>3-participation au confort ambiant (intervention sur la chaleur et l'humidité de l'air soufflé),</li> <li>4-atténuation du bruit extérieur / intérieur (l'ouverture des fenêtres n'étant plus nécessaire pour le cas d'une VMC).</li> <li>5-Gestion de pression / dépression dans des locaux.</li> <li>6-Humidification/ déshumidification de l'air Capture / traitement de molécules odorantes et ou nocives.</li> </ol> </li> <li>-Paramètres de performance vérifiés et certifiés par la certification Société : certifiée et agréé conformément aux exigences de la norme ISO 9001 associées à la norme EN (European Normes et la réglementation algérienne en vigueur.) ISO 3834-2 :2006.</li> <li>-Sécurité de fonctionnement du système de mesure et de régulation ainsi que la conception générale des unités de traitement de l'air en termes de compatibilité électromagnétique et de basse tension EN (European Normes et la réglementation algérienne en vigueur.).</li> <li>-Conception avec certification sanitaire, Niveau 2 (convient aux hôpitaux et aux établissements de santé. Les CTA hygiéniques certifiées de niveau 2 conforme EN (European Normes et la réglementation algérienne en vigueur.</li> </ul>
2	<b>F/P Groupes froids et chaud</b>
3	<b>F/P Humidificateur intégré</b>
4	<b>F/P Extraction filtré haute efficacité</b>
<b>Partie N°02 : L'incubateur</b>	
1	<b>Climatiseur 18 BTU</b> marque bien connue et bonne qualité

2	<b>Aspirateur de poussière</b> Type : Aspirateur traîneau ou vertical, usage professionnel. Puissance d'aspiration $\geq 300$ Air Watts ou $\geq 18$ kPa
3	<b>Chauffage à bain d'huile:</b> Puissance $\geq 2000$ W (pour surface de 20-25 m <sup>2</sup> ). Nombre d'éléments : 11.
4	<b>Réfrigérateur moyen</b> une seule porte. 120 à 180 litres



Fait a ..... le/.....

**Le soumissionnaire**

DETAIL DESCRIPTIF

N°	Désignations et Caractéristiques
1	Acides sulfuriques 96/97%
2	E,D,T,A (Ethylène diamine tétra acétique) Bidon 500 g
3	Soude caustique (NaOH) 99%
4	Chlorure de Magnésium (Mg Cl <sub>2</sub> ,6H <sub>2</sub> O)
5	Chlorure d'ammonium (NH <sub>4</sub> Cl)99 %
6	Ammoniaque (NH <sub>3</sub> ) à 28%
7	Tartrate double de Sodium et de Potassium ou sel de seignette
8	Noir d'Eriochrome T 25 g
9	Patton et Raeder (Acide hydroxy-2 Hydroxy-2 Sulfo-4 Naphtioque-3)
10	Carbonate de calcium CaCO <sub>3</sub>
11	Chlorure de potassium (KCl)
12	Chlorure de calcium
13	Thiocyanate mercurique
14	Alun ferrique Fe <sub>2</sub> (SO <sub>4</sub> ) <sub>3</sub> , NH <sub>4</sub> 24H <sub>2</sub> O
15	<b>D'acide nitrique 70%</b>
16	Gélatine de peau de bovin
17	Chlorure de baryum
18	Phénol 90%
19	Sulfate d'ammonium (NH <sub>4</sub> ) <sub>2</sub> SO <sub>4</sub>
20	Citrate de sodium (C <sub>6</sub> H <sub>5</sub> Na <sub>3</sub> O <sub>7</sub> ,2H <sub>2</sub> O)
21	Nitroprussiate de sodium Na <sub>2</sub> (Fe(CN) 5NO) 2H <sub>2</sub> O)
22	Iodure de potassium
23	Thiosulfate de sodium ≥99 %
24	Acide chlorhydrique HCl 35-38%
25	Acide acétique 99,5 %
26	Hydrazine NH <sub>2</sub> -NH <sub>2</sub> H <sub>2</sub> SO <sub>4</sub> ,
27	Sulfate de cuivre (CuSO <sub>4</sub> 5H <sub>2</sub> O)
28	Acide sulfanilique (H <sub>2</sub> N SO <sub>3</sub> )
29	α -Naphtylamine :
30	Acétate de sodium (NaCOO-CH <sub>3</sub> , 3H <sub>2</sub> O),
31	Nitrate de Potassium
32	Acétone, 99,5+ %
33	Acide ascorbique
34	Molybdate d'ammonium
35	Phosphate dihydrogénopotassique (KH <sub>2</sub> PO <sub>4</sub> )
36	Permanganate de potassium
37	sulfate ferreux Fe SO <sub>4</sub> (NH <sub>4</sub> ) <sub>2</sub> SO <sub>4</sub> 6H <sub>2</sub> O,
38	Sulfate d'argent
39	Sulfate mercurique
40	Sulfate de ferreux
41	Bichromate de potassium
42	Phénanthroline

Fait a ..... le/.....

Le soumissionnaire



## **BORDEREAUX DES PRIX UNITAIRES**

OPERATION : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT LIEES A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET AU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE.



PROJET: LOT N° 01: Acquisitions des Equipement informatique.

**BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

N°	Désignations et Caractéristiques	Unité	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre
<b>Partie N°01 : PLATEFORME D'ANALYSE EN TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE</b>				
1	MICRO ORDINATEUR	U		
2	IMPRIMANTE A4	U		
3	IMPRIMANTE A4	U		
4	Onduleur 20 KVA	U		
5	COPIEUR A3 IR 2224	U		
6	FLASH DISK 32G de bonne qualité	U		
7	FLASH DISK 64G de bonne qualité	U		
8	DISQUE DUR EXTERNE 2T de bonne qualité	U		
9	ANTIVIRUS 5 POSTE de bonne qualité	U		
<b>Partie N°02 : L'incubateur</b>				
1	CPU	U		
2	Station de montage vidéo avec double écran.	U		
3	Ordinateur portable	U		
4	Vidéoprojecteur (Data show):	U		

5	Imprimante couleur multifonction.	U		
6	Imprimante, scanner, photocopieur	U		
7	Moniteurs 32 pouces.	U		
8	Tableau blanc interactif:	U		
9	Webcam 4k Stream .	U		

Fait a ..... le/.....

**Le soumissionnaire**

OPERATION : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT LIEES A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET AU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE.

PROJET: LOT N° 02: Acquisitions des mobiliers et équipements bureautique.



## BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignations et Caractéristiques	Unité	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre
<b>Partie N°01 : PLATEFORME D'ANALYSE EN TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE</b>				
1	Porte monteau en fer métallique de bonne qualité	U		
2	Trieur métal 04 étages giants 1973 de bonne qualité	U		
3	ARMOIR Elément Bibliothèque	U		
4	CHAISE DIRECTEUR HZ 8007 [IMPORT]	U		
5	Tabourets	U		
6	Table reunion MDF Acajou YC11 (400x200x76)	U		
7	Agrafes 24/6 TECHNO 5692 de bonne qualité	U		
8	Agrafeuse de bureau 24/6 de bonne qualité	U		
9	Cube papier blanc en bois de bonne qualité	U		
10	Porte stylo carré Giant de bonne qualité	U		
11	Stylo à bille bleu trixa giant	U		
12	Sous chemise multicolore 31* 44 cm	Paquet		
13	Rame de papier A 4 80 g	rame		
14	Gomme blanche b20	U		
15	Crayon noir trinon en pot	U		
16	Enveloppe F24	Paquet		
17	Enveloppe F16	Paquet		

18	Enveloppe F23	Paquet		
19	Chemise à rabat	U		
20	Trombone chrome 50 mm 50 pces	U		
21	Sous main de bureau	U		
22	Boite à archives 10 cm fab en carton couleur de bonne qualité	U		
23	Scotch d'emballage transparent pvc 100 yards	U		
24	Marqueur permanent double tête avec clip bleu	U		
25	Pochette perforée a4 30 mic 100 pièces	U		
26	<b>SCANNER A4 L300</b>	U		
27	<b>MULTIPRISE 5 SORTIS</b> de bonne qualité	U		
28	TONERT IMPRIMANTE LASER 6030	U		
29	TONER COPIEUR CANON 2224 A3	U		



### Partie N°02 : L'incubateur

1	Fond vert en tissu pour studio avec support	U		
2	Support fond portable métallique	U		
3	Fond pliable vert/bleu.	U		
4	<b>Kit Éclairage LED continu Bi-Color: Panneaux:</b>	U		
5	<b>Système d'éclairage sur rail:</b>	U		
6	<b>Microphone de studio (type RODE) + Accessoires:</b>	U		
7	<b>Mélangeur/Encodeur/Streamer vidéo ):</b>	U		
8	<b>Armoire de rangement métallique (demi-vitrée).</b>	U		
9	<b>Armoire de rangement métallique (pleine) :</b>	U		
10	Armoire vestiaire métallique.	U		
11	Relieuse perforuse. A4 standard	U		

12	Raineuse / Micro-perforeuse manuelle. Jusqu'au A3	U		
13	Caisson/Bloc tiroirs métalliques. H 60 x L 40 x P 52 cm (standard passe sous bureau)	U		
14	Chaises conférences-Formation avec tablette écrivain rabattable.	U		
15	Enregistreur vocal numérique	U		
16	Système micro-cravate sans fil.	U		
17	Agrafeuse de table à levier manuel ou mécanique.	U		
18	Armoire de clefs.	U		
19	Porte monteau.	U		
20	Caméra vidéo professionnelles 4K:	U		



Fait a ..... le/.....

Le soumissionnaire

**UNIVERSITE D'ADRAR**

**OPERATION : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT LIEES A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET AU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE.**



**PROJET: LOT N° 03: Fourniture et pose d'une Centrale de Climatisation avec humidificateur et extraction laboratoire.**

**BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

N°	Désignations et Caractéristiques	Unité	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre
<b>Partie N°01 : PLATEFORME D'ANALYSE EN TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE</b>				
1	F/P Traitement d'air et climatisation, CTA,	U		
2	F/P Groupes froids et chaud	U		
3	F/P Humidificateur intégré	U		
4	F/P Extraction filtré haute efficacité	U		
<b>Partie N°02 : L'incubateur</b>				
1	Climatiseur 18 BTU	U		
2	Aspirateur de poussière	U		
3	Chauffage à bain d'huile	U		
4	Réfrigérateur moyen une seule porte.	U		

Fait a ..... le/.....

Le soumissionnaire

OPERATION : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT LIEES A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET AU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE.



PROJET: LOT N° 04: Fourniture de réactifs.

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignations et Caractéristiques	Unité	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre
1	Acides sulfuriques 96/97%	10 L		
2	E,D,T,A (Ethylène diamine tétra acétique) Bidon 500 g	02 Kg		
3	Soude caustique (NaOH) 99%	05 Kg		
4	Chlorure de Magnésium (Mg Cl <sub>2</sub> ,6H <sub>2</sub> O)	01 Kg		
5	Chlorure d'ammonium (NH <sub>4</sub> Cl99 %)	01 Kg		
6	Ammoniaque (NH <sub>3</sub> ) à 28%	02 L		
7	Tartrate double de Sodium et de Potassium ou sel de seignette	1,5 Kg		
8	Noir d'Eriochrome T 25 g	01 boite		
9	Patton et Raeder (Acide hydroxy-2 Hydroxy-2 Sulfo-4 Naphtoiue-3)	100G		
10	Carbonate de calcium CaCO <sub>3</sub>	100 g		
11	Chlorure de potassium (KCl)	(1Kg)		
12	Chlorure de calcium	1 kg		
13	Thiocyanate mercurique	25 g		
14	Alun ferrique Fe <sub>2</sub> (SO <sub>4</sub> ) <sub>3</sub> , NH <sub>4</sub> 24H <sub>2</sub> O	01 Kg		
15	<b>D'acide nitrique 70%</b>	05 L		
16	Gélatine de peau de bovin	0,5 Kg		
17	Chlorure de baryum	01 Kg		
18	Phénol 90%	10 g		
19	Sulfate d'ammonium (NH <sub>4</sub> ) <sub>2</sub> SO <sub>4</sub>	100 g		

20	Citrate de sodium ( $C_6H_5Na_3O_7, 2H_2O$ )	500 g		
21	Nitroprussiate de sodium $Na_2 (Fe(CN) 5NO) 2H_2O$ )	05 g		
22	Iodure de potassium	50 g		
23	Thiosulfate de sodium $\geq 99\%$	20 g		
24	Acide chlorhydrique HCl 35-38%	05 L		
25	Acide acétique 99,5 %	50 ml		
26	Hydrazine $NH_2-NH_2 H_2SO_4,$	50 g		
27	Sulfate de cuivre ( $CuSO_4 5H_2O$ )	50 g		
28	Acide sulfanilique ( $H_2N SO_3$ )	60 g		
29	$\alpha$ -Naphtylamine :	60 g		
30	Acétate de sodium ( $NaCOO-CH_3, 3H_2O$ ),	1,5 Kg		
31	Nitrate de Potassium	20 g		
32	Acétone, 99,5+ %	02 L		
33	Acide ascorbique	100 g		
34	Molybdate d'ammonium	250 g		
35	Phosphate dihydrogénopotassique ( $KH_2PO_4$ )	10 g		
36	Permanganate de potassium	10 g		
37	sulfate ferreux $Fe SO_4 (NH_4)_2 SO_4 6H_2O,$	50 g		
38	Sulfate d'argent	50 g		
39	Sulfate mercurique	01 Kg		
40	Sulfate de ferreux	500 g		
41	Bichromate de potassium	100 g		
42	Phénanthroline	10 g		



Fait a ..... le/.....

Le soumissionnaire



## DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

OPERATION : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT LIEES A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET AU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE.



PROJET: LOT N° 01: Acquisitions des Equipement informatique.

**DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF**

N°	DESIGNATION	Unité	Qté	PU.HT	Montant HT
<b>Partie N°01 : PLATEFORME D'ANALYSE EN TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE</b>					
1	MICRO ORDINATEUR	U	4		
2	IMPRIMANTE A4	U	4		
3	IMPRIMANTE A4	U	2		
4	Onduleur 20 KVA	U	2		
5	COPIEUR A3 IR 2224	U	1		
6	FLASH DISK 32G de bonne qualité	U	1		
7	FLASH DISK 64G de bonne qualité	U	1		
8	DISQUE DUR EXTERNE 2T de bonne qualité	U	1		
9	ANTIVIRUS 5 POSTE de bonne qualité	U	1		
				<b>S/Total 01</b>	
<b>Partie N°02 : L'incubateur</b>					
1	CPU	U	7		
2	Station de montage vidéo avec double écran.	U	1		
3	Ordinateur portable	U	2		
4	Vidéoprojecteur (Data show):	U	2		
5	Imprimante couleur multifonction.	U	1		
6	Imprimante, scanner, photocopieur	U	1		
7	Moniteurs 32 pouces.	U	2		

8	Tableau blanc interactif:	U	1		
9	Webcam 4k stream .	U	1		
				S/Total 02	
				TOTAL HT	
				TVA 19 %	
				TOTAL TTC	

Le présent détail est arrêté en TTC à la somme de :.....

.....

Fait a ..... le/.....

Le soumissionnaire

**UNIVERSITE D'ADRAR**

**OPERATION : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT LIEES A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET AU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE.**

**PROJET: LOT N° 02: Acquisitions des mobiliers et équipements bureautique.**



**DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF**

N°	DESIGNATION	Unité	Qté	PU.HT	Montant HT
<b>Partie N°01 : PLATEFORME D'ANALYSE EN TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE</b>					
1	Porte monteau en fer métallique de bonne qualité	U	4		
2	Trieur métal 04 étages giants 1973 de bonne qualité	U	1		
3	ARMOIR Elément Bibliothèque	U	5		
4	CHAISE DIRECTEUR HZ 8007 [IMPORT]	U	4		
5	Tabourets	U	8		
6	Table reunion MDF Acajou YC11 (400x200x76)	U	1		
7	Agrafes 24/6 TECHNO 5692 de bonne qualité	U	5		
8	Agrafeuse de bureau 24/6 de bonne qualité	U	3		
9	Cube papier blanc en bois de bonne qualité	U	1		
10	Porte stylo carré Giant de bonne qualité	U	3		
11	Stylo à bille bleu trixa giant	U	50		
12	Sous chemise multicolore 31* 44 cm	Paquet	1		
13	Rame de papier A 4 80 g	rame	32		
14	Gomme blanche b20	U	6		
15	Crayon noir trinon en pot	U	6		
16	Enveloppe F24	Paquet	1		
17	Enveloppe F16	Paquet	1		
18	Enveloppe F23	Paquet	1		
19	Chemise à rabat	U	15		
20	Trombone chrome 50 mm 50 pces	U	3		
21	Sous main de bureau	U	3		
22	Boite à archives 10 cm fab en carton couleur de bonne qualité	U	3		
23	Scotch d'emballage transparent pvc 100 yards	U	3		
24	Marqueur permanent double tête avec clip bleu	U	3		
25	Pochette perforée a4 30 mic 100 pièces	U	1		
26	<b>SCANNER A4 L300</b>	U	1		

27	MULTIPRISE 5 SORTIS de bonne qualité	U	6		
28	TONERT IMPRIMANTE LASER 6030	U	3		
29	TONER COPIEUR CANON 2224 A3	U	2		
				S/Total 01	
<b>Partie N°02 : L'incubateur</b>					
1	Fond vert en tissu pour studio avec support	U	1		
2	Support fond portable métallique	U	1		
3	Fond pliable vert/bleu.	U	1		
4	Kit Éclairage LED continu Bi-Color: Panneaux:	U	1		
5	Système d'éclairage sur rail:	U	3		
6	Microphone de studio (type RODE) + Accessoires:	U	1		
7	Mélangeur/Encodeur/Streamer vidéo ):	U	1		
8	Armoire de rangement métallique (demi-vitrée).	U	2		
9	Armoire de rangement métallique (pleine) :	U	2		
10	Armoire vestiaire métallique.	U	2		
11	Relieuse perforuse. A4 standard	U	2		
12	Raineuse / Micro-perforeuse manuelle. Jusqu'au A3	U	2		
13	Caisson/Bloc tiroirs métalliques. H 60 x L 40 x P 52 cm (standard passe sous bureau)	U	1		
14	Chaises conférences-Formation avec tablette écriteure rabattable.	U	20		
15	Enregistreur vocal numérique	U	2		
16	Système micro-cravate sans fil.	U	2		
17	Agrafeuse de table à levier manuel ou mécanique.	U	1		
18	Armoire de clefs.	U	1		
19	Porte monteau.	U	3		
20	Caméra vidéo professionnelles 4K:	U	1		
				S/Total 02	
				TOTAL HT	
				TVA 19 %	
				TOTAL TTC	

Le présent détail est arrêté en TTC à la somme de : .....

.....

Fait a ..... le/.....

Le soumissionnaire

**UNIVERSITE D'ADRAR**

**OPERATION : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT LIEES A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET AU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE.**

**PROJET: LOT N° 03: Fourniture et pose d'une Centrale de Climatisation avec humidificateur et extraction laboratoire.**



**DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF**

N°	DESIGNATION	Unité	Qté	PU.HT	Montant HT
<b>Partie N°01 : PLATEFORME D'ANALYSE EN TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE</b>					
1	F/P Traitement d'air et climatisation, CTA,	U	1		
2	F/P Groupes froids et chaud	U	1		
3	F/P Humidificateur intégré	U	1		
4	F/P Extraction filtré haute efficacité	U	1		
				<b>S/Total 01</b>	
<b>Partie N°02 : L'incubateur</b>					
1	Climatiseur 18 BTU	U	2		
2	Aspirateur de poussière	U	1		
3	Chauffage à bain d'huile	U	3		
4	Réfrigérateur moyen une seule porte.	U	1		
				<b>S/Total 02</b>	
				<b>TOTAL HT</b>	
				<b>TVA 19 %</b>	
				<b>TOTAL TTC</b>	

**Le présent détaille est arrêté en TTC à la somme de : .....**

.....

Fait a ..... le/.....

Le soumissionnaire

# UNIVERSITE D'ADRAR

**OPERATION : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT LIEES A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET AU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE**



**PROJET: LOT N° 04: Fourniture de réactifs.**

## DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	DESIGNATION	Unité	Qté	PU.HT	Montant HT
1	Acides sulfuriques 96/97%	10 L	1		
2	E,D,T,A (Ethylène diamine tétra acétique) Bidon 500 g	02 Kg	2		
3	Soude caustique (NaOH) 99%	05 Kg	5		
4	Chlorure de Magnésium (Mg Cl <sub>2</sub> ,6H <sub>2</sub> O)	01 Kg	2		
5	Chlorure d'ammonium (NH <sub>4</sub> Cl99 %)	01 Kg	40		
6	Ammoniaque (NH <sub>3</sub> ) à 28%	02 L	2		
7	Tartrate double de Sodium et de Potassium ou sel de seignette	1,5 Kg	1,5		
8	Noir d'Eriochrome T 25 g	01 boite	1		
9	Patton et Raeder (Acide hydroxy-2 Hydroxy-2 Sulfo-4 Naphthoïque-3)	100G	1		
10	Carbonate de calcium CaCO <sub>3</sub>	100 g	1		
11	Chlorure de potassium (KCl)	(1Kg)	1		
12	Chlorure de calcium	1 kg	1		
13	Thiocyanate mercurique	25 g	0.5		
14	Alun ferrique Fe <sub>2</sub> (SO <sub>4</sub> ) <sub>3</sub> , NH <sub>4</sub> 24H <sub>2</sub> O	01 Kg	1		
15	<b>D'acide nitrique 70%</b>	05 L	5		
16	Gélatine de peau de bovin	0,5 Kg	0,5		
17	Chlorure de baryum	01 Kg	4		
18	Phénol 90%	10 g	1		
19	Sulfate d'ammonium (NH <sub>4</sub> ) <sub>2</sub> SO <sub>4</sub>	100 g	1		
20	Citrate de sodium (C <sub>6</sub> H <sub>5</sub> Na <sub>3</sub> O <sub>7</sub> ,2H <sub>2</sub> O)	500 g	2		
21	Nitroprussiate de sodium Na <sub>2</sub> (Fe(CN) 5NO) 2H <sub>2</sub> O)	05 g	1		
22	Iodure de potassium	50 g	1		
23	Thiosulfate de sodium ≥99 %	20 g	1		
24	Acide chlorhydrique HCl 35-38%	05 L	5		
25	Acide acétique 99,5 %	50 ml	1		
26	Hydrazine NH <sub>2</sub> -NH <sub>2</sub> H <sub>2</sub> SO <sub>4</sub> ,	50 g	1		
27	Sulfate de cuivre (CuSO <sub>4</sub> 5H <sub>2</sub> O)	50 g	1		
28	Acide sulfanilique (H <sub>2</sub> N SO <sub>3</sub> )	60 g	3		
29	α -Naphtylamine :	60 g	1		
30	Acétate de sodium (NaCOO-CH <sub>3</sub> , 3H <sub>2</sub> O),	1,5 Kg	3		
31	Nitrate de Potassium	20 g	1		
32	Acétone, 99,5+ %	02 L	4		
33	Acide ascorbique	100 g	1		

34	Molybdate d'ammonium	250 g	5		
35	Phosphate dihydrogénopotassique (KH <sub>2</sub> PO <sub>4</sub> )	10 g	1		
36	Permanganate de potassium	10 g	1		
37	sulfate ferreux Fe SO <sub>4</sub> (NH <sub>4</sub> ) <sub>2</sub> SO <sub>4</sub> 6H <sub>2</sub> O,	50 g	1		
38	Sulfate d'argent	50 g	5		
39	Sulfate mercurique	01 Kg	10		
40	Sulfate de ferreux	500 g	2		
41	Bichromate de potassium	100 g	2		
42	Phénanthroline	10 g	2		
					<b>TOTAL HT</b>
					<b>TVA 19 %</b>
					<b>TOTAL TTC</b>



Le présent détaille est arrêté en TTC à la somme de : .....

.....

Fait a ..... le/.....

Le soumissionnaire



# RÉCAPITULATIF

**OPERATION :DEPENSES DE FONCTIONNEMENT LIEES A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET AU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE.**



**RÉCAPITULATIF**

LOT N°:	DÉSIGNATIONS	MONTANT TTC
1	Acquisitions des Equipement informatique.	
2	Acquisitions des mobiliers et équipements bureautique	
3	Fourniture et pose d'une Centrale de Climatisation avec humidificateur et extraction laboratoire.	
4	Fourniture de réactifs.	
<b>TOTAL TTC</b>		

Le présent détaille est arrêté en TTC à la somme de :.....

.....

Fait a ..... le/.....

Le soumissionnaire